Préface de l'érudit
cheikh Sâlih Ibn Fawzan Al-Fawzan
Ecrit par 'Abd E-Salâm Ibn 'Abd Allah E-Sulaïmân

L'éducation des ENFANTS à la lumière du Coran et de la Sunna

DAR AL MUSLIM en collaboration avec





Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Titre de l'original en arabe :

تربية الأولاد في ضوء الكتاب و السنة

Distribué par Orientica - IqraShop.com
- 101 rue J-P. Timbaud - 75011 **Paris** - Tél. : 01 48 06 57 94
- 4 rue de la Fauvette - 95100 **Argenteuil** - Tél. : 09 50 81 65 36
- 20 avenue Jules Uhry - 60100 **Creil** - Tél. : 09 50 70 59 46
- 2 rue Auguste Lacroix - 69003 **Lyon** - Tél. : 04 78 60 13 79

Sites : Orientica.com - IqraShop.com
Apprendre-langue-arabe.com
E-mail : info@orientica.com - **Fax :** 09 85 61 15 35

ISBN : 978-2-35635-416-7
EAN : 9782356354167

REF. 15394

L'ÉDUCATION DES ENFANTS

à la lumière du coran et de la sounna

تربية الأولاد في ضوء الكتاب و السنة

Préface de l'érudit **sheikh Salih Ibn El Fawzân**

Ecrit par 'Abd E-Salâm Ibn 'Abd Allah E-Sulaïmân

Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux

Les louanges sont à Allah Seul ! Que les Prières d'Allah et Son Salut soient sur notre Prophète Mohammed, ainsi que sur ses proches et ses Compagnons!

Cela étant dit.

J'ai feuilleté l'écrit ayant pour titre tarbiya el awlâd fî dhaw el Kitâb wa e-sunna, du Sheïkh 'Abd e-Salâm ibn 'Abd Allah E-Sulaïmân. Je l'ai trouvé très intéressant et très important dans son domaine. C'est un travail à la fois soigné et utile, qu'Allah le récompense pour ses efforts et les rende profitables à tous ! Que les Prières d'Allah et Son Salut soient sur notre Prophète Mohammed, ainsi que sur ses proches et ses Compagnons !

Écrit par : Sâlih Ibn Fawzân El Fawzân. Membre de l'Ordre des Grands Savants d'Arabie saoudite. Le 5/4/1426 h.

Au nom d'Allah, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux

Louange à Allah ! Que les Prières d'Allah et Son Salut soient sur Son Messager (ﷺ).

Cela étant dit. Allah a offert des bienfaits immenses à Ses créatures. Avoir un enfant vertueux en constitue l'un des plus grands. Cet enfant compte parmi les bonnes œuvres de ses parents tant de leur vivant qu'après leur mort. Le Prophète (ﷺ) nous en informe à travers un hadîth que rapporte Abû Huraïra : « *Quand meurt le fils d'Adam, toutes ses œuvres s'interrompent à l'exception de trois : il cita notamment : un enfant pieux qui prie en sa faveur.* »

C'est pourquoi, la descendance tenait une grande place aux yeux des prophètes et des vertueux en général, compte tenu du bien qui en découle. Malheureusement, beaucoup de gens ne donnent pas d'importance à la chose, surtout à l'heure actuelle où les passe-temps, les occupations et les fitan envahissent notre existence. Ce phénomène est d'autant plus tangible que beaucoup également ont une mauvaise connaissance des enseignements prophétiques qui aident à l'éducation des enfants. Or, c'est l'une des démarches à laquelle il incombe à chaque musulman de consacrer la plus grande importance et de suivre convenablement. S'instruire dans ce domaine, c'est se conformer aux moyens que le Prophète (ﷺ) a prescrits en vue de parfaire une bonne éducation.

J'ai compilé dans ce petit livre les enseignements que j'ai pu rassembler du Livre d'Allah et de la Tradition prophétique sur le sujet. Puisse-il contribuer à orienter les parents dans l'éducation de leurs enfants. J'implore Allah que ce travail soit exclusivement voué à Son Noble Visage ! Je n'oublie pas enfin de remercier notre Sheïkh Sâlih ibn Fawzân El Fawzân de l'avoir préfacé ! J'implore Allah de le mettre

sur la balance de ses bonnes œuvres ! Qu'Il bénisse son temps et sa science !

'Abd e-Salâm ibn 'Abd Allah e-Sulaïmân
Le directeur principal de la fondation de charité
Al-daawah Mu-assasat e-da'wa el khaïriya
Tel : (000966) 4872327 poste : 201
Poste (fax) : 221 Portable : 0505471640
P.O. Box: 28084 Riyadh: 11438
abdulsalam@al-daawah.net

LES ENFANTS REPRÉSENTENT UN BIENFAIT ET UN CADEAU D'ALLAH

La hiba (*cadeau*) : Est quelque chose que l'on offre à quelqu'un sans rien réclamer en retour. Allah (ﷻ) révèle : « ***À Allah appartient le royaume des cieux et de la terre ; Il crée ce qu'Il veut, Il offre (yahabu) des femelles à qui Il veut et Il offre des mâles à qui Il veut • ou bien Il peut accoupler les mâles et les femelles et Il rend stérile qui Il veut ; Il est certes Omniscient et Omnipotent*** »[1].

Ibn 'Atiya explique dans son exégèse el muharrir el wajîz : «*Allah* (ﷻ) *a fait l'honneur aux filles de les mentionner en premier, pour attirer l'attention sur le fait qu'il faut les protéger et bien les traiter.*

Wâthila ibn el Asqa' (رضي الله عنه) a dit : « *L'un des signes de la prospérité de la femme, c'est que son premier enfant soit une fille étant donné que le Verset cite les filles avant les garçons.* »

L'un des signes de la prospérité de la femme signifie : l'un des signes de sa bénédiction, de son bonheur sur terre qui viennent avant même de jouir des délices dans l'au-delà. »

Il existe donc quatre catégories d'hommes : Ishâq ibn Bishr affirme à ce sujet : « *Ce Verset fut révélé en l'honneur des prophètes, puis il prit un sens général.*

1- Lût n'a eu que des filles,

2- Ibrâhim n'a eu que des garçons,

---

[1] Sourate *La concertation* Verset 49-50.

3- Mohammed a eu des filles et des garçons,

4- Et Yahyâ ibn Zakâriya était stérile. »

« ... ***ou bien Il peut accoupler les mâles et les femelles*** » : c'est-à-dire qu'il réunit les filles et les garçons.

LES ENFANTS SONT UNE PARURE ET UNE TENTATION

1- Les enfants sont une parure :

Allah (ﷻ) révèle : « ***Les biens et les enfants sont une parure de la vie d'ici-bas, tandis que les œuvres qui durent offrent une meilleure récompense auprès de Ton Seigneur et font l'objet d'un meilleur espoir*** ».[2] « ***Il fut embelli aux hommes l'amour des passions que sont les femmes, les enfants, etc.***»[3]

2- Les enfants sont une tentation :

Allah (ﷻ) révèle : « ***Vos biens et vos enfants sont vraiment une tentation, alors qu'Allah détient une récompense immense*** ».[4]

Alors que le Messager d'Allah (ﷺ) faisait un discours sur sa chaire (*minbar*), El Hasan et El Husaïn approchèrent en marchant en titubant. Tous deux portaient une chemise (*qamîs*) rouge. Le Prophète (ﷺ) descendit du minbar et les prit dans ses bras. Puis, il s'exclama : « *Allah dit vrai : « Vos biens et vos enfants sont vraiment une tentation* ».

---

[2] Sourate *La caverne* Verset 46

[3] Sourate *La famille d'Imrân* Verset 14

[4] Sourate *E-taghâbun* Verset 15

Quand j'ai vu ces deux enfants marcher en titubant, je n'ai pas pu m'empêcher de descendre pour les porter. »[5]

3- Les enfants peuvent détourner les parents de l'adoration d'Allah :

Allah (ﷻ) révèle : « ***Ô croyants ! Que vos biens et vos enfants ne vous distraient pas de l'évocation d'Allah; quiconque s'en laisse distraire compte parmi les perdants*** »[6].

Le Très-Haut dit également : « ***Ô croyants ! Vous avez en les personnes de vos épouses et de vos enfants des ennemis, alors méfiez-vous*** ».[7] Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les enfants rendent peureux et avares.*»[8]

« *Les enfants rendent peureux* » : L'individu se sauve du jihâd par crainte de laisser ses enfants orphelins ; « *Les enfants rendent avares* » : il ne fait plus l'aumône pour subvenir à leurs besoins.

LES PROPHÈTES ET LES VERTUEUX INVOQUENT POUR LEURS ENFANTS

Exemple d'une invocation d'un prophète ; celle de Zakariya : Allah (ﷻ) révèle :

---

[5] *Hadîth* rapporté par Abû Dâwûd (1109), ibn Mâja (3600), E-Tirmidhî (3774), selon Buraïda ibn El Hasîb ; E-Tirmidhî a fait le commentaire suivant : « *Il est bon et singulier.* » Ce *hadîth* se trouve également dans le *musnad* d'Ahmed 38/99-100 (22995).

[6] Sourate *Les hypocrites* Verset 9

[7] Sourate *E-taghâbun* Verset 14

[8] *Hadîth* rapporté par Ahmed dans *el musnad* 29/104 (17562), ibn Mâja (3666), selon Ya'lâ ibn Murra el 'Âmirî (ﷺ) avec les termes suivants : « *L'enfant rend peureux et avare.* » c'est-à-dire qu'il est propice à rendre peureux et avare. Autrement dit, il pousse et incite l'individu à devenir lâche et près de ses sous. Il devient avare avec son argent et ne répond pas au *jihâd* par crainte de laisser ses enfants orphelins.

هُنَالِكَ دَعَا زَكَرِيَّا رَبَّهُۥ قَالَ رَبِّ هَبْ لِي مِن لَّدُنكَ ذُرِّيَّةً طَيِّبَةً إِنَّكَ سَمِيعُ ٱلدُّعَآءِ

« *C'est alors que Zakariya invoqua Son Seigneur en disant : «Seigneur ! Donne-moi une descendance vertueuse venant de Toi, Tu entends certes les invocations.* ».[9]

Exemple d'invocation de vertueux : Allah (ﷻ) révèle :

وَٱلَّذِينَ يَقُولُونَ رَبَّنَا هَبْ لَنَا مِنْ أَزْوَٰجِنَا وَذُرِّيَّٰتِنَا قُرَّةَ أَعْيُنٍ وَٱجْعَلْنَا لِلْمُتَّقِينَ إِمَامًا

« *Et ceux qui disent : Seigneur ! Fais de nos épouses et nos enfants la prunelle de nos yeux, et fais de nous des exemples de piété* ».[10]

L'AVANTAGE D'AVOIR UN ENFANT VERTUEUX

Avoir un enfant vertueux est un bienfait d'Allah (ﷻ). Le Prophète (ﷺ) affirme à ce sujet : « *Quand meurt le fils d'Adam, toutes ses œuvres s'interrompent à l'exception de trois : une donation courante (sadaqa jâriya), un savoir utile aux hommes, ou un enfant pieux qui prie en sa faveur.* »[11]

Il (ﷺ) dit également : « *Un homme, qui sera haussé dans les échelons du Paradis, s'exclamera : Mais pourquoi cela ? - C'est parce que tes enfants imploraient pour toi le pardon d'Allah, lui sera-t-il répondu.* »[12]

Le Prophète (ﷺ) affirme également : « *Il y a sept œuvres dont les effets se poursuivent après la mort, une fois que l'individu est entré dans*

---

[9] Sourate *La famille d'Imrân* Verset 38

[10] Sourate *Le furqân* Verset 74

[11] Hadîth rapporté par Muslim (14, 1631), Abû Dâwûd (2880), E-Tirmidhî (1376), ibn Mâja (242), et e-Nasâî (3651), selon Abû Huraïra (ﷺ). Il est également recensé dans le *musnad* d'Ahmed 14/438 (8844).

[12] Rapporté par Ahmed dans *el musnad* 16/356-357 (10610) et ibn Mâja (3660).

sa tombe : enseigner un savoir, percer un cours d'eau, creuser un puits, planter un palmier, construire une mosquée, léguer un Coran (mushaf), ou laisser un enfant après sa mort qui fait des invocations en sa faveur.»[13]

LE DEVOIR DE BIEN ÉDUQUER LES ENFANTS

Ainsi, il incombe tant au père qu'à la mère d'offrir une bonne éducation à leurs enfants, afin que cela joue en leur faveur au cours de leur vie, mais aussi après leur mort. Allah (ﷻ) révèle :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ قُوٓاْ أَنفُسَكُمۡ وَأَهۡلِيكُمۡ نَارٗا وَقُودُهَا ٱلنَّاسُ وَٱلۡحِجَارَةُ عَلَيۡهَا مَلَٰٓئِكَةٌ غِلَاظٞ شِدَادٞ لَّا يَعۡصُونَ ٱللَّهَ مَآ أَمَرَهُمۡ وَيَفۡعَلُونَ مَا يُؤۡمَرُونَ ﴿٦﴾

« ***Ô croyants ! Préservez vos personnes et vos familles d'un feu dont les hommes et les pierres seront le combustible***...»,[14]

وَأۡمُرۡ أَهۡلَكَ بِٱلصَّلَوٰةِ وَٱصۡطَبِرۡ عَلَيۡهَاۖ لَا نَسۡـَٔلُكَ رِزۡقٗاۖ نَّحۡنُ نَرۡزُقُكَۗ وَٱلۡعَٰقِبَةُ لِلتَّقۡوَىٰ

« ***Ordonne à ta famille la prière et observe-la avec persévérance ; nous ne te réclamons point de pourvoir à nos besoins, c'est Nous qui pourvoyons aux tiens. La fin heureuse revient à la piété*** ».[15]

---

[13] *Hadîth* rapporté par Abû Na'îm dans *el huliya* (2/344), et el Baïhaqî dans *el jâmi' li shu'ab el îmân* 5/122-123 (3175) ; el Mundhirî l'a mentionné dans *e-targhîb wa e-tarhîb* 1/124 (113), 1/725 (1407), et 3/356-357 à la suite du *hadîth* (3827), qui est rapporté selon Anas (ﷺ). Quant au *hadîth* rapporté par ibn Mâja (3827) et ibn Khuzaïma dans son recueil *e-sahîh* 4/121 (2490), il va dans le même sens que celui d'Abû Huraïra (ﷺ). El Baïhaqî l'a cité dans *el jâmi' li shu'ab el îmân* (3174), juste avant celui d'Anas (ﷺ). Voici l'énoncé d'ibn Mâja. Selon Abû Huraïra, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Parmi les œuvres et les bonnes actions dont bénéficie le croyant après sa mort, il y a : un savoir qu'il a enseigné et répandu ensuite, un enfant vertueux qu'il a laissé après lui, un mushaf qu'il a transmis en héritage, une mosquée qu'il a édifiée, un gîte qu'il a construit pour les voyageurs, un cours d'eau qu'il a percé, une aumône qu'il a prélevé de ses biens lorsqu'il était en bonne santé, au cours de sa vie, et dont il bénéficie après sa mort.* »

[14] *L'épouse interdite* ; 6

Selon 'Ibn 'Omar, le Prophète (ﷺ) a dit : « *Chacun de vous est un berger qui est responsable de son troupeau. Le gouverneur est un berger qui est responsable de son troupeau ; au milieu de sa famille, l'homme est un berger qui est responsable de son troupeau. Dans le foyer de son mari, la femme est une bergère qui est responsable de son troupeau. Le serviteur est un berger qui est responsable des biens de son maître. Chacun de vous est un berger qui est responsable de son troupeau.* »[16]

Il (ﷺ) a dit également : « *Ordonnez à vos enfants la prière à l'âge de sept ans, et corrigez-les s'ils ne veulent pas la faire à partir de dix ans. Séparez-les également dans les lits.*»[17] Selon 'Abd Allah ibn 'Amr, le Prophète (ﷺ) affirme : «*Négliger les personnes sous sa tutelle est un péché en lui-même.* »[18]

IL EXISTE DEUX SORTES D'ORIENTATION (Hidâya)

Bon nombre de gens ne mettent pas les moyens en œuvre pour éduquer convenablement leurs enfants. Ils ne cherchent pas à ancrer en eux la piété et l'amour des vertus. Livré à lui-même, l'enfant sombre dans le péché en portant atteinte à autrui.

Il existe deux sortes d'orientation :

1- L'orientation exposée (hidâya dilâla wa irshâd)

---

[15] Sourate *Tâ-Ha* Verset 132

[16] Rapporté par El Bukhârî (2554), Muslim (20, 1829), et Ahmed dans el *musnad* 8/83 (4495).

[17] Rapporté par Abû Dâwûd.

[18] Rapporté par Abû Dâwûd (1692), e-Nasâî dans *el kubrâ* 8/268 (9132), et Ahmed dans el *musnad* 11/36 (6495) ; Muslim (996) rapporte également un *hadîth* qui va dans le même sens avec l'énoncé suivant : « ***Priver les personnes sous sa tutelle est un péché en lui-même.*** »

Chacun doit y participer. Cela consiste à orienter les gens vers le droit chemin, à les encourager à faire le bien et à les dissuader de faire le mal. Le Verset suivant fait allusion à cette sorte d'orientation : « ***Certes, tu guides sur le droit chemin*** ».[19]

2- L'orientation effective (hidâya e-tawfîq)

Celle-ci revient à Allah uniquement. Le Très-Haut (ﷻ) guide qui Il veut par Sa miséricorde. Il révèle à ce sujet : « ***Tu ne guides certainement pas ceux que tu aimes, mais Allah guide qui Il veut, Lui qui sait pertinemment qui mérite d'être guidé*** »,[20] « ***Il ne te revient que de transmettre le message*** »,[21] « ***Il ne t'appartient pas de les guider, mais Allah guide qui Il veut*** ».[22]

LES ÉTAPES MÉTHODIQUES DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS DANS LA PRATIQUE

1- Il incombe avant tout de se corriger soi-même

Allah (ﷻ) révèle : « ***Ô croyants ! Préservez vos personnes et vos familles d'un feu*** ».[23] Avoir de bons parents est l'un des facteurs les plus efficaces pour parfaire l'éducation des enfants. Ces derniers vont en effet les imiter et les prendre en exemple ; le garçon imite le père et la fille imite la mère. Allah (ﷻ) révèle:« ***Ceux qui ont cru et que les enfants ont suivi dans la foi, Nous allons leur faire rejoindre leur descendance sans ne diminuer en rien à leur récompense*** ».[24]

---

[19] Sourate *La concertation* Verset 52
[20] Sourate *Les récits* Verset 56
[21] Sourate *La concertation* Verset 48
[22] Sourate *La vache* Verset 272
[23] Sourate *L'épouse interdite* Verset 6
[24] Sourate *Le mont Ṯûr* Verset 21

2- Le choix d'une bonne mère (L'épouse)

Pour avoir de bons fruits, il faut choisir une bonne terre. L'une des sagesses qui se cachent derrière le mariage, c'est d'engendrer une descendance vertueuse soumise à Allah et qui sera utile à leurs parents. Le Prophète (ﷺ) a dit : «*Prenez pour épouses des femmes affectives et fécondes, pour que je puisse avoir la plus grande communauté [le Jour de la Résurrection]*. »[25]

Puis, le Prophète (ﷺ) a expliqué les raisons qui poussent à choisir une épouse, à travers le hadîth : « *On choisit une femme en mariage pour quatre raisons : sa richesse, sa lignée, sa beauté, et sa religion. Choisis-la pour sa religion, tu ne le regretteras pas. Que tes mains se remplissent de terre* ! »[26]

Allah révèle : « ***Les vertueuses, résignées, protectrices en leur absence de ce qu'Allah a préservé*** ».[27] « ***Résignées*** » *Qânitât* : elles obéissent à leurs maris et préservent leurs biens et leurs personnes en leur absence.

En parallèle, il (ﷺ) a mis en garde contre la femme qui est belle certes, mais dont la racine est mauvaise, en ces termes : «*Méfiez-vous des belles plantes qui poussent dans le crottin* !» -de quoi s'agit-il, demandèrent les Compagnons ?

---

[25] *Hadîth* rapporté par Abû Dâwûd (2050), et e-Nâsâî (3227), selon Ma'qal ibn Yasâr ; ibn Hibbân l'a authentifié (4056, 4057). Il est également rapporté par Ahmed dans el *musnad* 20/63 (12613) et ibn Hibbân (4028), selon Anas ibn Mâlik.

[26] Rapporté par El Bukhârî (5090), Muslim (1466), Abû Dâwûd (2047), e-Nasâî (3230) et Ahmed dans el *musnad* 15/319 (9521). Les arabes utilisaient l'expression : « *Que tes mains se remplissent de terre !* » pour souhaiter la pauvreté à quelqu'un. Cependant, quand c'est le Prophète (ﷺ) qui la prononce, c'est une invocation en faveur de son interlocuteur. (N. du T)

[27] Sourate *Les femmes* Verset 34

- « *C'est une femme belle, dont la racine est mauvaise, répondit-il.*»[28]

En revanche, il (ﷺ) fait les éloges de la femme attachée à sa religion, en déclarant à son sujet : « *Voulez-vous que je vous informe du plus beau trésor dont peut s'emparer un homme : c'est une femme vertueuse.* »[29]

Dans un autre hadîth, il (ﷺ) précise : «*Choisissez bien la femme qui recevra votre semence, car l'hérédité à une forte influence.* »[30] Ainsi, le père a le devoir envers son fils de lui choisir une bonne mère.

Un homme vint voir 'Omar (ﷺ) pour se plaindre de la désobéissance de son fils qu'il avait amené avec lui pour le réprimander devant lui. Son fils lui rétorqua alors : «*L'enfant n'a-t-il pas un droit sur son père* ?

- *Si, s'exclama-t-il.*

- *Lequel, demanda-t-il* ?

---

[28] *Hadîth* rapporté par e-Dâraqutnî dans *el afrâd*, selon Abû Sa'îd qui le fait remonté au Prophète (ﷺ). El 'Ajlûnî l'a mentionné dans *kashf el khafâ* 1/319 (855). Il signifie que le Prophète (ﷺ) déconseillait de se marier avec une femme de mauvaises mœurs. La mauvaise racine en effet donne une mauvaise récolte. Ce sont les herbes qui poussent sur les excréments d'animaux et dans les endroits sales. En apparence, elles sont bonnes, mais en réalité, elles sont de mauvaise qualité, et ne sont que du fumier composé d'excréments d'animaux.

[29] Rapporté par el Hâkim dans *el mustadrak* 2/363 (3281), selon ibn 'Abbâs.

[30] Rapporté par ibn Mâja, selon 'Âisha – qu'Allah l'agrée –, avec les termes suivants : « ***Choisissez bien la femme qui recevra votre semence, prenez pour conjoint des personnes qui en sont dignes.*** » Dans une autre version, il est dit : « ***... et regarde dans quelle souche tu déposes ton fils, car l'hérédité a une forte influence.*** » Rapporté par El Qudhâ'î dans *musnad e-shihâb* 1/370 (638), selon ibn 'Omar – qu'Allah les agrée son père et lui –.
Voir : *kashf el khafâ* 1/358 (960).

- *Celui de lui choisir une bonne mère, répondit 'Omar, de lui trouver un joli nom, et de lui enseigner le Coran.*

- *Mon père n'a rien fait de tout cela, expliqua le fils. Tout d'abord, ma mère est une esclave noire qui appartenait à un mazdéen. Puis, Il m'a appelé ju'al*[31]*, et enfin, il ne m'a jamais appris la moindre lettre du Coran.*

- *En se tournant, vers son père, 'Omar lança : « Tu veux que ton fils remplisse aujourd'hui ses devoirs envers toi, alors que toi avant cela, tu n'as pas rempli les tiens envers lui. »*

Abû El Aswad E-dualî recommanda à ses enfants : « *Je me suis bien occupé de vous quand vous étiez petits et quand vous étiez grands, mais aussi avant votre naissance.*

- *Comment as-tu pu t'occuper de nous avant même notre naissance, s'exclamèrent-ils étonnés ?*

- *En vous choisissant une mère contre laquelle vous ne recevrez pas les insultes des autres.* »

E-Riyâshî a composé dans ce sens, les vers suivants :

Le premier bien que j'ai pu vous offrir,
c'est de vous avoir choisi une lignée chaste et sans taches

---

[31] (*Scarabée* Ndt)

LA FEMME RECHERCHE UN HOMME VERTUEUX

La femme, tout comme l'homme, veut pour elle un conjoint vertueux. Selon Abû Huraïra (ﷺ), le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : *«Si quelqu'un dont vous acceptez la religion et le comportement se présente, alors mariez-le. Si vous ne le faites pas, il y aura un grand désordre sur terre et une grande corruption. »*[32]

Ainsi, le facteur essentiel dans le choix du conjoint (*homme ou femme*), c'est la religiosité et la bonne conduite, plus à même de garantir[33] une éducation correcte aux prochains enfants. La nuit où l'on consomme le mariage, il est recommandé au nouveau marié de dire en posant la main sur le front de son épouse : « *Ô Allah ! Je t'implore de m'apporter les meilleures choses qu'il y a en elle et les meilleures choses auxquelles Tu l'as prédisposée.* » Puis, il prie deux rak'a avec elle.[34]

---

[32] Rapporté par E-Tirmidhî (1085), selon Abû Hâtim el Muzanî ; il a ensuite fait le commentaire suivant : « *Ce* hadîth *est bon et singulier.* » Ce fameux Abû Hâtim el Muzanî est considéré comme un Compagnon ; c'est le seul propos qu'il rapporte du Prophète(ﷺ). Abû Dâwûd l'a mentionné dans *el marâsîl* (224) ; il considère donc ce rapporteur comme un successeur des Compagnons (*tâbi'î*). Une version rapportée par Abû Huraïra, vient appuyer ce *hadîth*. En voici les termes : « ***Si quelqu'un dont vous acceptez la religion et le comportement vous fait une demande en mariage, alors mariez-le. Si vous ne le faites pas, il y aura un grand désordre sur terre et une grande corruption.*** » Rapporté par E-Tirmidhî (1084) et Ibn Mâja (1967).

[33] In shâ Allah (Ndt)

[34] *Hadîth* rapporté par el Hâkim dans *el mustadrak* 2/202 (2757), selon 'Abd Allah ibn 'Amr, et dont voici les termes exacts : « ***Celui qui acquiert une servante, une femme, ou une bête, qu'il pose sa main sur son front*** *(ou son toupet pour la bête, voire même sur sa bosse pour le chameau ndt.)* ***et qu'il invoque la bénédiction. Qu'il dise : « Ô Allah ! Je t'implore de m'apporter les meilleures choses qu'il y a en elle et les meilleures choses auxquelles Tu l'as prédisposée. Et préserve-moi de son mal et du mal auquel tu l'as prédisposé.*** » El Hâkim l'a authentifié et E-Dhahabî a approuvé son

3- Dire bismi Allah (Au Nom d'Allah) avant les rapports sexuels

Invoquer Allah avant les rapports sexuels contribue à avoir une descendance pieuse. Selon ibn 'Abbâs – qu'Allah les agrée son père et lui –, le Messager d'Allah (ﷺ) affirme : « *Au moment d'avoir des rapports sexuels, si l'un d'entre vous dit : au Nom d'Allah, ô Allah, éloigne-nous de Satan et éloigne Satan de la semence que Tu nous offres ; et qu'un enfant soit issu de cette union, il ne pourra lui faire du mal.* »[35] Dans une version d'el Bukhârî, il est précisé : « *Satan ne pourra jamais lui faire de mal.*»[36]

Les savants divergent sur la signification du « *mal* » dont il est question ici, en quatre opinions :

1- Satan ne pourra avoir l'ascendant sur lui grâce à la bénédiction du Nom d'Allah.

2- Satan ne pourra pas l'envoûter.

3- Satan ne pourra lui faire de mal physiquement.

4- Pour ibn Daqîq el 'Îd – je cite – : « *cela peut signifier également qu'il ne peut l'atteindre dans sa religion.* » quant à e-Dâwûdî, il pense qu'il ne peut lui faire du mal dans le sens où il ne peut le perturber (fitna) dans sa religion et le faire glisser vers la mécréance. Cela ne veut pas dire qu'il soit immunisé contre les péchés.[37]

---

jugement. Il est rapporté également par Abû Dâwûd (2160), Ibn Mâja (1918, 2252) et el Baïhaqî dans *e-sunan el kubrâ* 7/148 (13838, 13839).

[35] Rapporté par El Bukhârî (141), Muslim (116, 1434), Abû Dâwûd (2161), E-Tirmidhî (1092) et ibn Mâja (1919).

[36] Rapporté par El Bukhârî (5165, 6388, 7396), Muslim (1434, 116), et Abû Dâwûd (2161).

[37] *Fath el Bârî* d'ibn Hajar 9/285-286 (5165).

Quoi qu'il en soit, Allah protège le nouveau-né contre le Diable grâce à la bénédiction qu'apporte ce dhikr (*formule d'évocation*) que le Prophète (ﷺ) nous a prescrit. D'autres facteurs contribuent à la bonne santé et à la bonne éducation de l'enfant:

4- Les précautions que la mère doit prendre au cours de la grossesse.

Elle doit éviter tout ce qui peut porter préjudice à la grossesse ou au fœtus. Par exemple :

1- Certaines drogues et médicaments, et les radiographies.

2- Les travaux pénibles.

3- La cigarette (cela concerne également le mari).

4- Les stupéfiants et l'alcool (*l'enfant peut naitre toxicomane, car dans le ventre, il consomme les mêmes aliments que la mère*).

L'ANNONCE DE LA NAISSANCE

Selon l'usage (la sunna), un musulman qui vient d'avoir un enfant annonce la bonne nouvelle, comme le révèlent les Versets : « ***Ô Zakariya ! Nous t'annonçons la naissance d'un garçon qui se nomme Yahyâ*** »,[38] « ***Nous lui annonçâmes la naissance d'un enfant sage*** »,[39] « ***Nous lui annonçâmes ensuite la naissance d'Ishâq qui fut un prophète parmi les vertueux*** »,[40] « ***Et quand les***

---

[38] Sourate *Mariam* Verset 7

[39] *Les rangs* ; 101 Ismâ'îl fut qualifié ici de <u>h</u>*alîm* que nous traduisons par sage, mais qui prend en fait des sens multiples comme magnanime (*qui est enclin au pardon comme nous le souligne e-Sa'dî*), longanime (*qui supporte ce qu'il pourrait réprimer comme nous l'apprend El Baghawî*), ou qui se résigne, fait preuve de patience et d'une maitrise de soi.(Ndt)

[40] Sourate *Les rangs* Verset 112

***anges dirent à Mariam : Allah t'annonce la naissance d'une parole qui vient de Lui et qui s'appelle le Messie 'Îsâ fils de Mariam ; il aura un haut rang sur terre et dans l'au-delà* ».[41]

FAIRE UNE PROSTERNATION POUR REMERCIER ALLAH (Sujûd e-shukr)

Selon l'usage également, le musulman se prosterne pour exprimer sa reconnaissance envers le Seigneur qui lui fait don d'un bienfait. Le sujûd e-shukr est donc légiféré, voire recommandé quand on reçoit une bonne nouvelle ou bien quand on est épargné par un malheur. Il consiste à faire une seule prosternation, comme pour le sujûd e-tilâwa.[42] Lorsque le Prophète (ﷺ) recevait une bonne nouvelle, il s'écroulait la face contre terre par reconnaissance envers Son Créateur (ﷻ), comme le rapporte Abû Dâwûd.[43]

Le Prophète (ﷺ) a dit : «*J'ai intercédé auprès de mon Seigneur en faveur de ma nation, et Il a accepté mon intercession en faveur du tiers de celle-ci. Je me suis alors prosterné devant mon Seigneur par gratitude. Ensuite, je me suis relevé pour, de nouveau, invoquer mon Seigneur en faveur de ma nation, et Il m'a accordé un autre tiers. Je me suis alors prosterné devant mon Seigneur par gratitude. Je me suis relevé pour la troisième fois et j'ai encore invoqué mon Seigneur en faveur de ma nation, Il m'a alors accordé le dernier tiers. Je me suis alors prosterné devant mon Seigneur.* »[44] À la nouvelle de la conquête de Yamâma, Abû Bakr e-Saddîq (ﷺ) fit une prosternation pour

---

[41] *La famille d'Imrân* Verset 45

[42] Lors de la lecture de certains Versets (Ndt)

[43] Rapporté par Abû Dâwûd (2774), ibn Mâja (1394) et E-Tirmidhî (1578), selon Abû Bakra ; voir : *Zâd el ma'âd* d'ibn el Qaïyim (1/348-350), section (*fasl*) : *sujûd e-shukr*.

[44] Rapporté par Abû Dâwûd (2775) selon Sa'd ibn Abî Waqqâs.

remercier Allah.[45] Ka'b ibn Mâlik se prosterna également le jour où on lui annonça qu'Allah avait accepté son repentir.[46]

5- Les mérites d'éduquer des filles dans la religion musulmane.

Malheureusement, certains gens font une mauvaise mine lorsque le nouveau-né est une fille. Cette réaction est pourtant caractéristique de l'ère païenne. Allah l'a condamné dans le Verset suivant : « ***Si une femelle était annoncée à l'un d'entre eux, son visage s'assombrissait de douleur • et il se cachait des autres tellement la nouvelle était terrible ; devait-il la garder dans la honte ou l'enfouir sous terre, quel bien mauvais jugement avaient-ils*** ! »[47] Or, l'homme ne sait pas où se trouve le bien. Le Très-Haut révèle : « ***Si vous les détestez, il se peut que vous détestiez une chose dans laquelle Allah met un grand bien*** ».[48] Nous pouvons dire la même chose au sujet des filles. Celles-ci peuvent être une source de biens immenses tant ici-bas que dans l'au-delà. S'il n'y avait d'autre inconvénient à les détester, que de détester une chose aimée par Allah, il suffirait en lui-même. Certains maris traitent mal leurs pauvres femmes pour leur avoir donné une fille. Ils sont capables de les mettre en quarantaine, de les répudier, ou, tout au moins, de mal se comporter avec elle et de les accabler de critiques. Ne craignent-ils pas que la punition d'Allah les atteigne en raison de leur injustice ? **Reprends-toi et réfléchis un instant** : **est-ce que cela dépend de son bon vouloir ou de celui de Son Créateur** ? Ce mécontentement et ces plaintes ne s'adressent-ils pas en réalité au Divin ? En outre, ils doivent savoir qu'Allah a offert des filles à de meilleurs hommes

---

[45] Rapporté par el Baïhaqî dans *e-sunan el kubra* 2/371 (3940).

[46] Rapporté par El Bukhârî (4418) et Muslim (2769).

[47] Sourate *Les abeilles* verset 58-59

[48] Sourate *Les femmes* Verset 19

qu'eux, comme Lût (ﷺ) et Shu'aïb (ﷺ). Sans compter qu'aucun des garçons du Prophète n'a survécu au moment où Allah a béni sa fille Fâtima et sa descendance.

Voici une jolie anecdote

Un Arabe qui portait le surnom d'Abû Hamza e-Dhabbî prit pour épouse une femme avec laquelle il souhaitait avoir un garçon. Cependant, elle lui donna une fille. Dans un élan de colère, Il déserta la tente de sa conjointe et s'installa ailleurs. Un jour qu'il passa près de chez elle, il l'entendit jouer avec sa fille en lui disant :

Pourquoi Abû Hamza ne vient-il pas nous voir ?
Pourquoi se tient-il dans une maison non loin ?
Il est en colère, car il voulait un garçon. Par Allah !
Ce n'est pourtant point entre nos mains ?
Nous sommes comme la terre à celui qui la sème.
Nous acceptons tout simplement ce qui nous vient.
Nous donnons au semeur en fonction de son grain !

À peine Abû Hamza eut-il entendu ces paroles, que l'affection paternelle prit le dessus sur lui. Il entra aussitôt chez lui et embrassa le front de sa femme et de sa fille.[49]

L'ÉDUCATION DES FILLES EST CONSIDÉRÉE DANS L'ISLAM COMME UN MOYEN QUI MENE AU PARADIS

Selon Jâbir (ﷺ), j'ai entendu dire le Messager d'Allah (ﷺ) : «*Quiconque a trois filles qu'il abrite sous son toit, qu'il place sous sa miséricorde et sous sa tutelle jusqu'à ce qu'il les marie, gagnera le Paradis éternel.*

---

[49] *El bayân wa e-tibyân* (1/108).

- *Messager d'Allah, lui demanda-t-on, même si elles sont deux ?*

- *Même si elles sont deux, répondit-il.* »[50]

Selon Anas (ﷺ), le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Quiconque entretient deux filles jusqu'à leur puberté, sera avec moi le Jour de la Résurrection, comme cela.* » Il a ensuite regroupé les doigts.[51] **Dans une certaine version** : « *Nous allons entrer ensemble au Paradis comme ces deux-là.* » Il a ensuite désigné l'index et le majeur.[52]

LES MÉRITES D'ÉLEVER UNE SEULE FILLE

Selon ibn 'Abbâs, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : «*Quiconque a une fille, qu'il n'enterre pas vivantes, qu'il ne méprise pas, et sur laquelle il ne favorise pas son enfant – autrement dit, les garçons –, Allah le fera entrer au Paradis*»[53]

Concernant les mérites d'élever deux filles ou deux sœurs, selon Anas ibn Mâlik (ﷺ), le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : «*Quiconque entretient deux ou trois filles, ou deux ou trois sœurs jusqu'à leur autonomie ou, entre temps, jusqu'à sa mort, nous serons ensemble lui et moi dans le Paradis comme ces deux doigts.* » Il a ensuite désigné l'index et le majeur.[54]

Jusqu'à leur autonomie (yabinna) signifie : jusqu'à ce que l'une d'elle sache se débrouiller seule et se dispense de sa tutelle. Ibn Battâl

---

[50] Rapporté par Ahmed dans *el musnad* 22/150 (14247) et El Bukhârî dans *el adab el mufrad* (78).
[51] Rapporté par Muslim (2631) et E-Tirmidhî (1915).
[52] Rapporté par El Bukhârî dans *el adab el mufrad* (894), el Hâkim dans *el mustadrak* 4/196 (7350) qui l'a authentifié et e-Dhahabî a approuvé son jugement.
[53] Rapporté par Abû Dâwûd (5146) et Ahmed dans *el musnad* 3/426 (1957).
[54] Rapporté par Ahmed 19/480-481 (12498) et ibn Hibbân dans son recueil *e-sahîh* 1/191 (447) ; les termes de la version citée dans le texte lui reviennent.

fait le commentaire suivant : « *Il incombe à tous ceux qui entendent ce hadîth de le mettre en pratique afin de jouir de la compagnie du Prophète au Paradis, en sachant qu'il ne pourra y avoir de degrés plus haut dans l'au-delà.* »[55]

6- Faire l'adhân dans l'oreille du nouveau-né.

La sunna, qu'il incombe au musulman de ne pas délaisser, veut que l'on fasse l'adhân[56] dans l'oreille du nourrisson.

Selon Abû Râfi' (ﷺ), selon son père (ﷺ) : « *J'ai vu le Messager d'Allah (ﷺ) faire l'appel à la prière dans l'oreille d'El Hasan ibn 'Alî, le jour où Fâtima l'a mis au monde.* »[57]

E-Nawawî – qu'Allah lui fasse miséricorde – souligne : «*Une partie des savants de notre école estime qu'il est recommandé de faire l'adhân dans l'oreille droite de l'enfant et l'iqâma*[58] *dans son oreille gauche.* »

Pour sa part, Ibn Al Qayyim – qu'Allah lui fasse miséricorde – donne l'explication suivante : « *Le secret qui se cache derrière cet usage* – wa Allah a'lam –, *c'est que le premier son qui arrive aux oreilles de l'être humain, c'est l'appel à la prière renfermant l'Orgueil, la Majesté d'Allah, et la shahâda*[59] *; cette fameuse attestation est la première chose à faire pour embrasser l'Islam. Ainsi, ces paroles ont la fonction de dicter à*

---

[55] *Fath el Bârî* 10/536 (6005); chapitre: *bâb man ya'ûl yatîman. El Hâfizh* ibn Hajar a reproduit les paroles d'ibn Battâl à l'occasion du commentaire du *hadîth* (6005), dont voici les termes : « ***Moi et le tuteur de l'orphelin, nous serons au Paradis comme cela.*** » En faisant un geste des deux doigts : l'index et le majeur. En effet, le tuteur de l'orphelin et celui qui élève deux filles ont la même récompense.

[56] L'appel à la prière (Ndt)

[57] Rapporté par Abû Dâwûd (5105), E-Tirmidhî (1514) et Ahmed dans *el musnad* 39/297 (23869).

[58] L'annonce de la prière (Ndt)

[59] L'attestation de foi (ndt)

l'enfant les symboles musulmans dès ses premiers instants dans le monde, de la même façon qu'on lui dicte la «parole de l'Unicité » juste avant de passer dans l'autre monde. Ainsi, il reçoit et ressent sans répulsion au fond de lui les effets de l'adhân qui lui laisseront indubitablement des traces inconscientes. L'autre intérêt qui se cache derrière cet adhân, c'est qu'il a la vocation de faire fuir Satan. »

7- Le tahnîk est l'une des sunnas que le musulman ne doit pas négliger à la naissance d'un enfant.

Le tahnîk consiste à mâcher une datte avant de la passer sur le palais du nouveau-né. Abû Mûsâ (ﷺ) el Ash'arî raconte : « *À la naissance de mon enfant, je l'apportai au Prophète (ﷺ) qui lui donna le nom d'Ibrahim. Il lui frotta le palais avec une datte sèche*[60] *et invoqua la bénédiction divine pour lui.* »[61]

Asmâ bint Abî Bakr (ﷺ) rapporte également à l'occasion de la naissance de son fils 'Abd Allah ibn E-Zubaïr : « *Je l'amenai au Messager d'Allah (ﷺ) qui le posa sur ses jambes. Il se fit apporter une datte sèche. Il la mâcha avant de lui crachoter dans la bouche. La salive du Messager d'Allah (ﷺ) est la première chose qui entra dans son ventre. Ensuite, il lui passa la datte sur le palais. Puis, il invoqua pour lui et appela sur lui la bénédiction divine.* »[62]

Le tahnîk a lieu après l'accouchement. Il a pour ambition de rendre l'estomac de l'enfant fonctionnel et de l'habituer à recevoir de la

---

[60] *Tamar* (Ndt)

[61] Rapporté par El Bukhârî (5467, 6198) et Muslim (2145) ; il se trouve également dans le *musnad* d'Ahmed 32/341 (19570) qui fait partie des compléments ajoutés par son fils 'Abd Allah.

[62] Rapporté par El Bukhârî (3909, 5469), Muslim (26, 2142), et Ahmed dans son *musnad* 44/504 (26938).

nourriture. Ibn Hajar explique : « *Il faut tout d'abord se tourner vers une datte sèche, et, à défaut d'en avoir, vers une datte fraiche* (rutab), *ou sinon, n'importe quel aliment sucré, en sachant qu'il est préférable d'utiliser du miel.* »[63]

Voici l'un des arguments qui démontrent l'aspect légitime, voire recommandé, du tahnîk à l'occasion d'une nouvelle naissance. Selon Anas ibn Mâlik (ﷺ) : « *L'un des fils d'Abû Talha se plaignait d'un mal. Lorsque le père quitta la maison, l'enfant mourut. À son retour, Abû Talha demanda : « Comment va mon fils ?*
- *Il est on ne peut plus calme, répondit Ûm Sulaïm. »*

Dès lors, celle-ci lui présenta le 'asha[64]*. Après manger, son mari eut des rapports sexuels avec elle. Puis, elle s'exclama : « Enterre l'enfant ? »*

Au matin, Abû Talha se rendit chez le Messager d'Allah pour lui raconter l'évènement. « Vous avez eu une relation cette nuit, demanda-t-il ?
- *Oui, assura-t-il.*
- *Ô Allah ! Bénit l'union qu'ils ont eu cette nuit ! »*

Par la suite, Ûm Sulaïm enfanta un garçon. Elle porta l'enfant au Prophète (ﷺ) auquel elle fit remettre des dattes. Ce dernier prit l'enfant dans ses bras et demanda : « A-t-il quelque chose avec lui?

- *Oui, lui répondit-on, il a des dattes. »*

Le Prophète (ﷺ) prit les dattes et les mâcha. Il les sortit de sa bouche pour les mettre dans celle du bébé en les passants sur son palais. Il lui donna le nom d'Abd Allah. »[65]

---

[63] *Fath el Bârî* 9/728 (6005) ; livre : *el 'aqîqa* ; chapitre : *bâb tasmiya el mawlûd ghadât yûlad li man lam ya'uqq 'an hu wa tahnîkuhu.*

[64] Repas du soir (Ndt)

[65] Rapporté par El Bukhârî (5470) et Muslim (23, 2144).

E-Nawawî – qu'Allah lui fasse miséricorde – soutient : « *À l'unanimité des savants, il est recommandé de faire le tahnîk à l'occasion d'une naissance.* »

8- Donner un nom et un joli surnom (kuniya) au nouveau-né

Le père a le devoir envers son fils de lui offrir un joli nom. Un hadîth chez Abû Dâwûd nous apprend à ce sujet : « *Vous serez appelés le Jour de la Résurrection par vos noms et ceux de vos pères. Choisissez donc de beaux noms.* »[66]

Selon 'Âisha – qu'Allah l'agrée – : « *Le Prophète (ﷺ) changeait les mauvais noms.* »[67] Ainsi, il donna à Abû Bakr ibn 'Abd el Ka'ba le nom d'Abd Allah.[68] 'Abd e-Rahmân ibn 'Awf, quant à lui, s'appelait 'Abd el Ka'ba, mais le Prophète (ﷺ) le modifia par 'Abd e-Rahmân.[69] Il changea celui de 'Âsiya[70] bint Thâbit ibn Abî el Aqlah en Jamîla[71].

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les meilleurs noms que vous portez sont auprès d'Allah : 'Abd Allah et 'Abd e-Rahmân.*»[72] Il a dit également : « *Portez les noms des Prophètes ; les meilleurs noms sont pour Allah :*

---

[66] Rapporté par Abû Dâwûd (4948), selon Abû e-Dardâ ; il se trouve également dans le *musnad* d'Ahmed 36/23 (21693).
[67] Rapporté par E-Tirmidhî (2839).
[68] Selon 'Âisha : « *Le nom que sa famille lui avait donné était 'Abd Allah, mais le surnom 'Atîq avait pris le dessus sur lui.* » [*Siar a'lâm e-nubalâ* dans *siar el khulafa e-râshidîn* (p. 8).]
[69] *El istî'âb* d'ibn 'Abd el Barr p. 442-443 (1530) et *tahdhîb el kamâl* 17/323 (3923).
[70] Qui signifie la désobéissante (Ndt)
[71] *El istî'âb* p. 881 (3245) ; il s'agit de la sœur de 'Âsim ibn Thâbit ibn Abî el Aqlah, la femme d'Omar ibn el Khattâb. On la surnomme Ûm 'Âsim par rapport au nom de son fils 'Âsim ibn Omar ibn el Khattâb. Elle s'appelait 'Âsiya avant que le Messager d'Allah lui désigne son nouveau nom Jamîla - La belle (Ndt)
[72] Rapporté par Muslim (2132), E-Tirmidhî (2833, 2834), selon ibn 'Omar – qu'Allah les agrée son père et lui –.

'Abd Allah et 'Abd e-Rahmân ; les noms les plus véridiques sont Hârith[73] *et Hammâm*[74] *et les plus mauvais sont Harb*[75] *et Murra*[76]. »[77]

D'après Sa'îd ibn el Musaïyib, selon son père, le Prophète (ﷺ) lui demanda : « *Comment t'appelles-tu* ?

- *Hazn.*[78]

- *Tu es plutôt Sahl*[79], *lui conseilla-t-il.*

- *Je ne vais pas changer un nom que mon père m'a donné, répondit-il.* »[80]

En commentaire à ce hadîth, ibn el Musaïyib affirme : «*Depuis, la peine habite notre famille.* » Ibn Battâl précise au sujet du hadîth précédent : « *Il nous enseigne notamment qu'il n'est pas imposé de remplacer un mauvais nom par un plus beau nom.*»[81] Il est plutôt recommandé de le faire.

Le Prophète (ﷺ) a également changé des noms qui avaient des connotations élogieuses (tazkiya). Selon Abû Huraïra (ﷺ), «*Zaïnab*[82]

---

[73] Celui qui agit (Ndt)
[74] Celui qui pense (Ndt.)
[75] La guerre (Ndt)
[76] Amer (Ndt)
[77] Rapporté par Abû Dâwûd (4950), e-Nasâî (3565), selon Abû Wahb el Jushamî (ﷺ).
D'après Muslim, el Mughîra ibn Shu'ba rapporte des paroles qu'il fait remonter au Prophète (ﷺ) : « ***Ils prenaient les noms de leurs prophètes et des vertueux venus avant eux.*** »
[78] La peine (Ndt)
[79] Facile (Ndt.)
[80] Rapporté par El Bukhârî (6190), et Abû Dâwûd avec des termes qui vont dans ce sens.
[81] *Fath el Bârî* 10/705 (6190).
[82] Bel arbre au joli parfum (Ndt)

s'appelait auparavant Barra[83]*. Cela donnait l'impression qu'elle se mettait en valeur. C'est alors que le Messager d'Allah (ﷺ) lui donna le nom de Zaïnab.* »[84] Juwaïriya se prénommait également Barra avant que le Messager d'Allah (ﷺ) le lui change. Il n'aimait pas entendre qu'il sortait de chez Barra.[85] [86]

Ibn Al Qayyim – qu'Allah lui fasse miséricorde – soutient à ce sujet : « *Les noms ont une influence sur ceux qu'ils désignent, et le contraire est valable égalemen*t (beau/mauvais, léger/lourd), *comme le révèlent les vers suivants* :

Si tu poses les yeux sur le porteur d'un nom, tu
Verras, en creusant un peu, qu'il porte bien son nom [87]

Il suffisait à Iyâs ibn Mu'âwiya – qu'Allah lui fasse miséricorde – et d'autres de voir quelqu'un devant lui pour deviner son nom.[88] Rares sont les fois où il se trompait.

Un jour 'Omar ibn el Khattâb questionna un homme sur son identité « Jamra[89] répondit-il.

- Quel est le nom de ton père ?
- Shihâb.[90]
- Tu es de quel clan ?
- D'el Huraqa.[91]

---

[83] Dévouée (Ndt)

[84] Rapporté par El Bukhârî (6192) et Muslim (2141).

[85]La dévouée (Ndt)

[86] Rapporté par Muslim (2140), selon ibn 'Abbâs – qu'Allah les agrée son père et lui –.

[87] *Zâd el ma'âd* d'ibn el Qaïyim (2/307).

[88] Il disait mot-à-mot : il doit s'appeler de telle et telle manière (Ndt)

[89] Braise (Ndt)

[90] Torche (Ndt)

[91] Brulure (Ndt)

- De quel endroit ?
- De Harra e-nâr[92]

- Où est ta demeure ?

- À Dhât Lazha[93]

- *Retourne chez toi, ta maison est en train de brûler, lui lança 'Omar.* » En rentrant, l'homme la trouva comme il lui avait annoncé.[94] En outre, le Prophète (ﷺ) interpréta la venue de Suhaïl[95] au pacte d'el Hudaïbiya en prédisant que les choses allaient se dérouler facilement. Elles se passèrent comme il l'avait prédit.[96]

LA KUNIYA (Le surnom)

Une bonne kuniya produit de bons effets et incite au respect, comme le dit le poète :

Je choisis son surnom quand je veux l'appeler
Non un sobriquet (laqab) qui est un manque de respect

La kuniya : consiste à surnommer quelqu'un en disant Abû untel[97] et Ûm untel[98]. Tandis que le laqab, c'est le Nom que l'on donne à quelqu'un à partir d'une de ses caractéristiques. En général, il est péjoratif. C'est pourquoi, la kuniya est un signe de respect, même

[92] Terre de feu (Ndt)
[93] Qui porte des flammes de l'Enfer (Ndt)
[94] Rapporté par Mâlik dans le *muatta* 2/454 (1871) ; ibn el Qaïyim l'a également mentionné dans *zâd el ma'âd* (2/308).
[95] Diminutif de facile (Ndt)
[96] Voir : El Bukhârî (2731 et 2732) où il précise qu'à la venue de Suhaïl ibn 'Amr, le Prophète (□) prédit : « ***Les événements vous ont été facilités.*** »
[97] Pour un homme (Ndt)
[98] Pour une femme (Ndt)

donné aux enfants. Le Prophète donna la kuniya d'Abû 'Umaïr à un enfant. Il lui disait pour s'amuser avec lui : *«Hé Abû 'Umaïr, qu'est devenu le nughaïr*[99] *?* »[100] 'Omar ibn el Khattâb conseillait, quant à lui : *«Dépêchez-vous de donner des kuniya à vos enfants, avant qu'on leur inflige de mauvais sobriquets.* »[101]

9- La 'aqîqa (Sacrifice à l'occasion d'une naissance).

L'étape suivante que le musulman ne doit pas négliger consiste à sacrifier une bête en l'honneur de la nouvelle naissance. C'est une sunna, bien qu'aux yeux de certains savants, elle soit obligatoire. Il s'agit de sacrifier deux moutons pour un garçon et un seul pour une fille. La 'aqîqa a lieu le septième jour à partir de la naissance, le quatorzième, ou le vingt et unième ou n'importe quel autre jour pour celui qui ne l'a pas fait avant. Les preuves textuelles qui témoignent de la légitimité de la 'aqîqa : le hadîth : « *La 'aqîqa incombe à Chaque garçon : On lui égorge une bête le septième jour, on le rase, et on lui donne un nom.*»[102]

Les savants divergent sur le sens de l'expression : « *La 'aqîqa du garçon lui est mise en gage.* »[103]

- Pour l'Imam Ahmed ibn Hanbal, elle signifie que s'il meurt en bas âge sans n'avoir joui d'une 'aqîqa, il n'intercédera pas en faveur de ses parents le Jour de la Résurrection. Selon une annale qui remonte à Qatâda, ses parents seront privés de son intercession.

---

[99] Le petit serin ou l'oisillon avec lequel il jouait (Ndt)

[100] Rapporté par El Bukhârî (6129 et 6203), Muslim (2150), e-Nasâî dans *el kubrâ* 9/132 (10092) et Ahmed dans *el musnad* 19/185 (12137), selon Anas ibn Mâlik (ﷺ).

[101] *El âdâb e-shar'iya* d'ibn Muflih (1/480).

[102] Rapporté par Abû Dâwûd (2837), et dont les termes cités en haut reviennent, ibn Mâja (3165), E-Tirmidhî

[103] Cette version est rapportée par ibn Mâja (3165) et E-Tirmidhî (1522).

- D'après une autre opinion, elle signifie que la 'aqîqa garantit une bonne éducation et une protection à l'enfant (à condition d'immoler un mouton à sa naissance). Ibn Al Qayyim affirme à ce sujet : « La 'aqîqa a donc la fonction d'affranchir et de libérer l'enfant de la prison du Diable. »

- El Khattâbî tranche en disant : « *Les savants ont des opinions différentes sur la question. La meilleure d'entre elles est celle de l'Imam Ahmed ibn Hanbal* – qu'Allah lui fasse miséricorde – l'auteur de ces paroles : « *Cela concerne l'intercession* ». Autrement dit, *s'il meurt en bas âge sans n'avoir joui d'une 'aqîqa, il n'intercédera pas en faveur de ses parents le Jour de la Résurrection.* »[104]

Nous attirons ici l'attention sur certains points :

1- L'aspect obligatoire de l'immolation[105] ne fait pas l'unanimité des savants, bien que cette dernière opinion reste la plus probable, compte tenu du sens des hadîth qui ordonnent de le faire. Par ailleurs, aucun texte ne vient stipuler que cette pratique n'est pas obligatoire.

2- La 'aqîqa a une influence sur l'éducation de l'enfant.

3- C'est un moyen de remercier Allah qui, pour notre bienfait, nous a offert des enfants.

4- La 'aqîqa concerne aussi bien la fille que le garçon, comme le confirme le hadîth d'Ûm Karz qui interrogea le Prophète (ﷺ) à son sujet. Ce dernier lui répondit : « *Deux moutons pour le garçon et un*

---

[104] *'Awn el ma'bûd sharh sunan Abî Dâwûd* ; voir : le *musnad* de l'Imam Ahmed 33/274-275, et *zâd el ma'âd* d'ibn el Qaîyim (2/297).

[105] La 'aqîqa (Ndt)

mouton pour la fille ; peu importe qu'ils soient des mâles ou des femelles. »[106]

Cette immolation est soumise, aux yeux des savants, aux mêmes restrictions que les sacrifices légiférés par la religion (nusuk). Il n'est donc pas valable de choisir une bête qui boite, qui a la patte cassée, qui est malade, ou qui a l'œil crevé. Il ne faut pas non plus vendre sa viande ni sa fourrure. Il incombe d'en manger une partie, d'en distribuer une autre en aumône et d'en offrir une troisième aux personnes de son choix.

Raser les cheveux du nourrisson est l'une des sunna que le Prophète (ﷺ) a encouragées. Ibn Al Qayyim – qu'Allah lui fasse miséricorde – affirme à ce sujet : « *Ibn 'Abd el Barr a dit : «Quant à raser la tête de l'enfant à l'occasion de la 'aqîqa, les savants recommandaient de le faire. » »*

Selon 'Alî (ﷺ), le Messager d'Allah (ﷺ) a fait la 'aqîqa d'El Hasan en tuant un mouton. Puis, il a prescrit à sa fille : « *Fâtima ! Rase-lui la tête et donne en aumône l'équivalent du poids de ses cheveux en argent.* » Fâtima raconte ensuite : « *Je les ai pesés ; leur poids équivalait à un dirham ou à une partie d'un dirham.*»[107]

10- L'allaitement

Il incombe ensuite à la mère de donner le sein à son bébé jusqu'à la période de sevrage. L'allaitement maternel a des effets énormes sur sa croissance et sa santé. Allah recommande aux mères d'allaiter leurs enfants pendant deux années entières, pour celles qui veulent aller au bout de la période prévue. Allah (ﷻ) révèle : « *Les mères donnent le*

[106] Rapporté par Abû Dâwûd (2835), E-Tirmidhî (1516) et E-Nasâî (4217, 4218).

[107] Rapporté par E-Tirmidhî (1519), selon 'Alî ibn Abî Ṯâlib (ﷺ).

sein à leurs enfants pendant deux années entières, pour celles qui veulent aller au bout de l'allaitement ».[108]

En fait, le nourrisson ressent l'affection maternelle au cours de cette période, lui qui en a grandement besoin. La science actuelle établit que le nombre d'enfants atteints par les maladies infantiles et qui meurent en bas âge est plus élevé chez ceux qui sont allaité artificiellement. En outre, l'allaitement naturel est très utile afin que l'utérus reprenne sa position normale et pour le bon fonctionnement du système digestif de la mère.

L'Islam encourage l'allaitement naturel ; la législation musulmane permet en effet à la mère de s'abstenir de jeûner au cours du ramadhân dans la situation où le jeûne nuit à l'allaitement. La jeunesse actuelle, privée du sein maternel, souffre de plus en plus de troubles tels que l'esprit de rébellion et le manque de tendresse à l'égard de leur mère. L'allaitement artificiel en est probablement l'un des facteurs. La tétée laisse tellement des traces sur le nourrisson que le Prophète (ﷺ) a interdit de lui donner pour nourrice, une femme simple d'esprit.[109]

Dans hâshiya e-rawdh, ibn Qâsim – qu'Allah lui fasse miséricorde – explique en commentaire à ce hadîth : « *Cela, car l'allaitement se répercute sur le caractère.* » Puis, il poursuit : « *El Qâdhî relate que l'enfant qui se nourrit du lait d'une femme simple d'esprit, deviendra comme elle. Nous pouvons dire la même chose pour la femme ayant un*

---

[108] Sourate *La vache* Verset 233

[109] Rapporté par Abû Dâwûd dans *el marâsîl* (207) et el Baïhaqî dans *e-sunan el kubrâ* 7/464 (15682).

mauvais comportement. Par ailleurs, le bébé qui suce la mamelle d'un animal devient aussi bête. »[110]

Ibn Qudâma – qu'Allah lui fasse miséricorde – mentionne dans el mughnî, que selon le dicton, l'allaitement a une influence sur le caractère. Que devrions-nous penser alors du lait artificiel dont on ne connait ni la provenance ni celui qui l'a fabriqué.

11- L'invocation

Quels que soient les efforts que les parents puissent consacrer en vue d'élever correctement leurs enfants, ils ne pourront y parvenir sans l'aide d'Allah. S'il ne leur concède pas la réussite, ils n'y arriveront jamais. C'est pourquoi, il convient de se tourner vers les invocations et de supplier Allah de guider notre descendance sur le droit chemin. L'invocation est l'un des plus grands moyens qui concourent à une bonne éducation.

Allah (ﷻ) révèle : « ***Si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet... Je suis proche, Je réponds à l'appel de celui qui M'invoque quand il M'invoque*** ».[111] Les adorateurs d'Allah invoquent notamment en ces termes : « ***Seigneur ! Fais de nos épouses et nos enfants la prunelle de nos yeux, et fais de nous des exemples de piété*** ».[112]

Voici l'Ami d'Allah Ibrahim (ﷺ) le père des prophètes qui invoquent en faveur de sa descendance : « ***et préserve-nous, mes enfants et***

[110] *hâshiya e-rawdh el murba'* de *Sheïkh* 'Abd E-Rahmân ibn Mohammed ibn Qâsim (v. 7/ p. 106).
[111] Sourate *La vache* Verset 186
[112] Sourate *Le furqân* Verset 74

moi, d'adorer les idoles »,[113] « ***Seigneur ! Fais que j'observe la prière, ainsi que mes enfants*** ».[114]

Quant à Zakariya (ﷺ), ce dernier invoque Son Seigneur en ces termes : « ***C'est alors que Zakariya invoqua Son Seigneur en disant:*** « ***Seigneur ! Donne-moi une descendance vertueuse venant de Toi, Tu entends certes les invocations.*** » ».[115] Allah (ﷻ) révèle également : « ***Il dit : Seigneur ! Fais que je Te remercie pour les bienfaits dont Tu m'as fait grâce, ainsi qu'à mes parents et que je fasse de bonnes œuvres agrées de Toi ; et que mes enfants soient vertueux, certes je me repens à Toi, et je compte parmi les soumis*** (musulman) ».[116] Au sujet de la femme d'Imrân, le Verset suivant relate les paroles : « ***et moi, je la place sous Ta protection ainsi que sa descendance contre Satan le lapidé*** ».[117]

D'après el Bukhârî et Muslim, le Prophète (ﷺ) prononçait en faveur d'El Hasan et d'El Husaïn, la formule de protection : « *Je vous place sous la protection des Paroles Parfaites d'Allah contre tout démon, tout animal venimeux et contre tout mauvais œil.* » *Il disait à ce sujet :* « *C'est la formule de protection qu'Ibrahim prononçait sur Ismâ'îl et Ishâq.*»[118]

Malheureusement, bon nombre de femmes, et même certains pères, font le contraire. Sous l'effet de la colère, ils invoquent contre leurs propres enfants. Or, il faut éviter ce genre de comportement. Le Prophète (ﷺ) affirme à ce sujet : «*N'invoquez pas contre vous-mêmes,*

---

[113] Sourate *Ibrahim* Verset 35
[114] Sourate *Ibrahim* Verset 40
[115] Sourate *La famille d'Imrân* Verset 38
[116] Sourate *El Ahqâf* Verset 15
[117] Sourate *La famille d'Imrân* Verset 36
[118] Rapporté par El Bukhârî (3371), Abû Dâwûd (4737), ibn Mâja (3525), E-Tirmidhî (2060) ; il se trouve également dans le *musnad* d'Ahmed 4/20 (2112).

n'invoquez pas contre vos enfants, n'invoquez pas contre vos biens, vous risquez de tomber sur un moment favorable où Allah exauce les prières.»[119]

Combien d'individus qui invoquent en faveur de leurs enfants avant l'aube en suppliant ardemment le Seigneur – Lui qui entend les prières et qui répond à l'appel au secours de la personne en détresse – voient-ils leur invocation exaucée ! Allah leur offre ainsi une descendance vertueuse. Il incombe donc de choisir les moments propices pour consacrer des invocations.

Selon Abû Umâma, on demanda au Prophète (ﷺ) : «*Messager d'Allah* ! *Quelle est l'invocation la mieux entendue* ?

- *Celle qui est dite au cœur de la nuit, juste avant l'aube, ou après les prières prescrites.* »[120]

Selon Abû Huraïra (ﷺ), le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : «*Le moment où le serviteur est le plus proche de Son Seigneur, c'est lorsqu'il est prosterné ; profitez-en pour y multiplier les invocations.* »[121]

Il faut être à l'affut des autres moments propices à l'exaucement des invocations, comme le vendredi, à l'occasion du voyage, du jeûne, de la pluie. Il incombe en parallèle de s'éloigner vivement de toutes les choses qui font obstacle à l'exaucement des invocations, comme la nourriture (ou les gains ndt.) et les habits illicites.

12- Enseigner à l'enfant la « *parole de l'Unicité* ».

---

[119] Rapporté par Muslim (3009), selon un long récit de Jâbir.
[120] Rapporté par E-Tirmidhî (3499).
[121] Rapporté par Muslim (482), Abû Dâwûd (875), et Ahmed dans *el musnad* 15/274 (9461).

Dès que l'enfant est en âge de parler, il incombe aux parents de lui apprendre la « *parole de l'Unicité* ». Selon ibn 'Abbâs – qu'Allah les agrée son père et lui –, le Prophète (ﷺ) a dit : « *La première parole que vous devez enseigner à vos enfants, c'est lâ ilâh illâ Allah, et faites répéter lâ ilâh illâ Allah à ceux qui viennent à mourir.* »[122]

Um Sulaïm disait à son fils Anas (ﷺ) : « *Dis : lâ ilâh illâ Allah, et dis : ashhad anna Mohammed rasûl Allah*[123] » Elle lui faisait répéter ces mots avant son sevrage.

Il est important également de répéter souvent cette parole devant lui, surtout la mère lorsqu'elle joue avec lui. En s'habituant à l'entendre, il lui sera plus facile d'en saisir le sens élémentaire lorsqu'il sera en âge de comprendre.

Il faut lui inculquer qu'Allah est Unique et sans associé. Il doit savoir qu'Il est le Créateur, qu'Il se trouve au ciel, qu'Il est établi sur Son Trône, qu'il est informé de nos faits et gestes, qu'Il connait parfaitement notre situation, qu'Il voit, qu'Il entend et qu'Il est capable de toute chose. Il faut le familiariser avec certaines notions : placer sa confiance en Allah, savoir qu'Allah est le Seul Guérisseur, il est de notre devoir de L'aimer et de L'adorer.

Il faut lui inculquer l'amour et l'obéissance du Prophète (ﷺ). Il est important aussi qu'il connaisse un peu sa description et certaines de ses qualités. Le fait notamment qu'il avait de l'affection pour les enfants avec qui il aimait s'amuser, et toute autre notion accessible à sa compréhension.

---

[122] Rapporté par el Baïhaqî dans *el jâmi' li shu'ab el îmân* 11/128 (8282) ; e-Suyûṯî l'a cité dans *el âlâ el maṣnû'a* 2/416 et ibn 'Irâq dans *tanzîh e-sharî'a* 2/364-365 ; tous deux l'attribuent à el Ḫâkim dans *el mustadrak*.

[123] J'atteste que Mohammed est le Messager d'Allah (Ndt)

Il faut lui dire souvent : Qui est Ton Seigneur ? Quelle est ta religion? Qui est ton Prophète ? Allah, Où est-Il ? Il faut lui transmettre l'amour des Compagnons, des vertueux, et lui apprendre la fâtiha, la sourate el ikhlâs[124], et les deux mu'awwidhataïn[125].

13- L'habituer aux vertus et aux bonnes manières

Après la période du sevrage, l'enfant entre dans une phase où sa nature est encore saine, il aime imiter et refaire les gestes des autres. Il est alors malléable comme de la pâte. Il ne faut donc pas négliger cette étape, sous prétexte qu'il serait encore petit et qu'il n'ait pas atteint l'âge de raison.

Éduquer les enfants très tôt peut-être utile
Mais ensuite, toute éducation est dérisoire
Il est possible de redresser une tige
Mais, tordre du bois, il est vain de vouloir

Il faut l'accoutumer à certaines règles qui touchent au repas, au sommeil, aux salutations. Il doit prendre et donner de la main droite, louer le Seigneur après avoir éternué, et faire les souhaits à celui qui éternue. Il doit, en outre, apprendre à être sincère et loyal.

Selon 'Umar ibn Abî Salama, enfant, j'étais sous la tutelle du Prophète (ﷺ). Alors que mes mains se baladaient dans le plat, le Messager d'Allah (ﷺ) me lança : « *Mon garçon ! Dis bismi Allah, mange de la main droite et devant toi.* » 'Umar confesse qu'il n'a jamais changé depuis sa façon de manger.[126]

---

[124] Qul huwa Allah Ahad (Ndt)

[125] Les sourates protectrices, soit qul a'ûdhu bi Rabbî el falaq et qul a'ûdhu bi Rabbî e-nâs (Ndt)

[126] Rapporté par El Bukhârî (5376), Muslim (108, 2022), et Ahmed dans *el musnad* 26/252 (16332).

Il doit, en parallèle, avoir de l'aversion pour les vices comme le mensonge, l'égoïsme, et la jalousie envers ses frères. Les parents ont notamment le devoir de mettre en garde leurs enfants contre les péchés, en prenant ainsi exemple sur le Prophète (ﷺ) qui avertit El Hasan, l'un des membres de sa famille (*ahl el baït*), de ne pas toucher à la sadaqa[127] sur laquelle ils n'ont aucun droit.

Selon Abû Huraïra (ﷻ), El Hasan ibn 'Alî – qu'Allah les agrée son père et lui – prit une datte qui faisait partie de la sadaqa. À peine la porta-t-il à la bouche que le Prophète (ﷺ) lui lança aussitôt : « *Gare ! Gare ! Recrache-la ! Recrache-la ! Ne sais-tu pas qu'il nous est interdit de manger la sadaqa* ? »[128]

Selon 'Abd Allah ibn Mas'ûd (ﷻ), ce dernier, ayant vu un garçon porté un qamîs[129] en soie, il le déchira avant de s'écrier : « *Ce tissu est pour les femmes* ![130]

Les parents doivent donc interdire à leur enfant de commettre des péchés, bien qu'il ne soit pas en âge de répondre de ses actes devant Allah. S'il ne prend pas de bonnes habitudes étant enfant, il lui sera d'autant plus difficile à l'âge adulte, de se débarrasser des péchés auxquels il se sera familiarisé. La mère doit veiller plus particulièrement à la fille. Elle doit lui ancrer très tôt la pudeur et lui apprendre à ne pas se mélanger aux hommes étrangers. La fille devra porter des vêtements décents et éviter les habits courts par lesquels, malheureusement, beaucoup de musulmans sont éprouvés.

14- Il incombe de cajoler l'enfant et de s'amuser avec lui.

---

[127] L'aumône légale (Ndt)
[128] Rapporté par El Bukhârî (1491) et Muslim (161, 1069).
[129] Chemise longue (Ndt)
[130] Rapporté par ibn Abî Shaïba dans *el musannaf* 5/152 (23655).

Il va sans dire que d'entourer l'enfant d'attentions affectueuses et consacrer des moments pour jouer avec lui, aura des effets positifs sur son éducation. Celle-ci sera plus saine, en sachant que le jeu fait partie intégrante de la vie quotidienne. Il ne faut donc pas négliger cet aspect de la vie, au risque de perturber leur nature et leur caractère inné. Il incombe plutôt de participer à leurs jeux, de s'amuser avec eux et de les cajoler afin de se faire aimer par ces derniers. En s'habituant à la présence des parents, ils accepteront mieux leurs conseils et leur orientation. Allah (ﷻ) s'adresse à Son Prophète (ﷺ) en ces termes : « *Par la miséricorde d'Allah, tu es doux avec eux. Si tu avais été rude et avait le cœur dur, tu les aurais fait fuir* ».[131]

Ce même Prophète (ﷺ) était le meilleur des hommes envers sa famille, comme il le dit lui-même : « *Le meilleur d'entre vous, c'est celui qui est le meilleur envers sa famille. Quant à moi, je suis le meilleur de tous envers ma famille.* »[132]

Le Prophète (ﷺ) aimait cajoler et s'amuser avec les enfants. Selon Abû Huraïra (ﷺ) en effet, le Messager d'Allah (ﷺ) tirait la langue à El Husaïn ibn 'Alî. Quand l'enfant voyait la rougeur de sa langue, ce dernier souriait.[133]

'Omar (ﷺ) a dit : « *Un jour que je vis El Hasan (ﷺ) et El Husaïn (ﷺ) sur les épaules du Prophète (ﷺ), je m'écriais* : "*Quel beau cheval êtes-vous en train de monter* !

---

[131] *La famille d'Imrân* ; 159

[132] Rapporté par E-Tirmidhî (3895), selon 'Âisha–qu'Allah l'agrée – ; E-Tirmidhî fait ensuite le commentaire suivant : « *Ce hadîth est bon et authentique.* » Il est rapporté également par ibn Mâja (1977), selon ibn 'Abbâs. Quant aux *hadîth* que rapporte el Hâkim, selon Abû Huraïra, avec les termes suivants : « *Le meilleur d'entre vous, c'est le meilleur avec ma famille après moi.* » Il est dans son *mustadrak* 3/352 (5359) ; el Hâkim l'a authentifié selon les conditions de Muslim ; e-Dhâhabî lui a approuvé son jugement.

[133] Rapporté par ibn Hibbân dans son recueil *e-sahîh* 12/408 (5596) et 15/431 (6975).

- *Quels beaux cavaliers sont-ils ! répondit le Messager d'Allah (ﷺ)." »*[134]
Le prophète (ﷺ) s'amusait également avec l'un des frères d'Anas ibn Mâlik – qu'Allah les agrée tous les deux – en lui disant : « Hé Abû 'Umaïr, qu'est devenu le nughaïr ? ».[135] [136]

Un jour, il passa devant un groupe d'Aslam qui se rivalisait au tir à l'arc. Il (ﷺ) leur lança alors : « *Tirez fils d'Ismâ'îl ! Votre père était un tireur à l'arc. Tirez ! Moi, je supporte les banû un tel.* » Puis, comme l'une des deux équipes ne voulait plus rivaliser, Il (ﷺ) s'étonna : « *Pourquoi ne tirez-vous pas ?*
- *Comment pouvons-nous tirer alors que tu es de leur côté?*
- *Tirez, et je vous soutiendrais tous, répondit-il.* »[137]

Selon 'Abd Allah ibn el Hârith (ﷺ), le Messager d'Allah (□) alignait 'Abd Allah, 'Ubaïd Allah et souvent les enfants d'El 'Abbâs (ﷺ). Puis, il leur disait : « *Le premier qui m'atteint aura telle et telle récompenses.* » *Ils faisaient alors la course, poursuit 'Abd Allah, et se jetaient sur son dos et sa poitrine. Il les embrassait et les prenait dans ses bras.* »[138]

'Âisha – qu'Allah l'agrée – aimait jouer avec des filles. Le Prophète (ﷺ) lui ramenait des filles pour qu'elle puisse jouer avec elles.[139] Il les ramenait vers elle dans le sens où il les envoyait vers elle. Il est possible d'inculquer par le jeu, les bonnes manières aux enfants, comme la sincérité, la loyauté, etc. Comme il est possible par ce biais de les mettre en garde contre les vices, tels que le mensonge, la trahison, la tricherie, les vilaines paroles, etc.

---

[134] El Haïthamî l'a mentionné dans *majma' e-zawâid* (9/182), avant de faire le commentaire suivant : « *Il est rapporté par Abû Ya'lâ* dans el kabîr *et les rapporteurs de sa chaine narrative font partie de l'éventail du recueil* e-sahîh » Il est rapporté également par el Bazzâr 1/418 (293).
[135] Le petit serin ou l'oisillon avec lequel il jouait (Ndt)
[136] Rapporté par El Bukhârî (6129 et 6203) et Muslim (2150).
[137] Rapporté par El Bukhârî (2899), selon Salama ibn el Akwa' (ﷺ).
[138] Rapporté par Ahmed dans *el musnad* 3/335 (1836).
[139] Rapporté par El Bukhârî (6130) et Muslim (2440), selon 'Âisha – qu'Allah l'agrée –.

15- Il faut purifier la maison de toute forme de musique.

Il est important dans l'éducation des enfants de purifier la maison de toute forme de musique, et de tout moyen en général qui pousse à la dépravation, à la perversité et au mensonge. Sinon, la maison est exposée à l'intrusion des démons.

D'après un hadîth, selon Sâlim, selon son père, un jour Jibrîl ne se présenta pas à l'heure du rendez-vous qu'il avait donné au Prophète (ﷺ). Ce retard fut très pénible à ce dernier. Il sortit et rencontra Jibrîl dehors. Quand il se plaignit à Jibrîl des sentiments qu'il ressentit, il lui répondit: « *Nous n'entrons pas dans une maison où il y a des images ni dans celle où il y a un chien.* »[140]

Que dire des nombreuses habitations de musulmans qui renferment des images, mais aussi des moyens diffusant des images d'hommes et de femmes indécentes, de mauvais divertissements, et de la musique ! Une telle ambiance n'est-elle pas propice à attirer les djinns et à faire fuir les anges ? Jibrîl refusa d'entrer dans la propre maison du Prophète (ﷺ) à cause d'une image et d'un chien qui s'y trouvaient. Il a fallu faire sortir le chien et déchirer l'image pour en faire des coussins.[141] La bénédiction, la sérénité, et la paix de l'âme s'installent avec la venue des anges, tandis que la présence des démons provoque un mauvais climat, l'anxiété et les maladies psychologiques. Il n'est pas étonnant que des foyers où règne une ambiance malsaine[142] soient affectés par ce genre de troubles.

---

[140] Rapporté par El Bukhârî (5960).

[141] Voir le *hadîth* en question dans *sahîh El Bukhârî* (5954), selon 'Âisha – qu'Allah l'agrée–.

[142] *Comme celle que nous avons citée précédemment* (Ndt)

16- Protéger la maison avec le Coran, le dhikr (L'évocation d'Allah), et la prière.

L'un des moyens qui contribuent à l'éducation, c'est de protéger le foyer avec le Coran, le dhikr, et la prière. La lecture du Coran contribue énormément à éloigner les shayâtîn de la maison. Il encourage la venue des anges et permet d'installer une ambiance de miséricorde, de sérénité, de bonheur et de paix intérieure dans toute la maison. Nous pouvons dire la même chose pour le dhikr.

Parmi les arguments venant appuyer ce constat, nous avons le hadîth que rapporte Abû Huraïra (ﷺ), et selon lequel le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Ne faites pas de vos maisons des cimetières, car Satan fuit la maison où la sourate la vache est récitée.* »[143] Selon Jâbir (ﷺ), j'ai entendu dire le Messager d'Allah (ﷺ) : « *Lorsqu'un homme veut entrer chez lui, et qu'il évoque Allah en entrant et avant de manger, Satan s'écrie : "Vous n'avez pas d'endroit où dormir ni où diner". Si, en voulant entrer, il omet d'évoquer Allah, Satan s'écrie alors : "Vous avez trouvé un endroit où dormir. "Et s'il omet d'évoquer Allah avant de manger, Il s'écrie : "Vous avez trouvé un endroit où dormir et ou diner."* »[144]

L'ÉDUCATION DE SEPT À QUATORZE ANS

Sept ans est l'âge idéal pour entamer l'éducation intellectuelle des enfants. C'est la période la plus fertile pour s'instruire et plus particulièrement pour apprendre par cœur. L'enfant est plus en condition et il n'a pas encore l'esprit occupé comme c'est le cas à l'adolescence. Le Prophète (ﷺ) veillait à instruire les jeunes Compagnons durant cette période.

[143] Rapporté par Muslim (780).
[144] Rapporté par Muslim (2018).

Selon Ibn 'Abbâs – qu'Allah les agrée son père et lui –, *un jour que j'étais en croupe derrière le Prophète* (ﷺ), *il m'enseigna* : «*Garçon! Je vais te donner certains enseignements: observe les prescriptions d'Allah, Il te protégera. Observe les prescriptions d'Allah, tu Le trouveras toujours avec toi. Si tu dois demander, demande à Allah et si tu demandes de l'aide, demande-la à Allah. Et sache que si la communauté entière se rassemblait pour te faire bénéficier d'un bien, elle ne te ferait bénéficier que de ce qu'Allah t'a destiné. Et si elle se rassemblait pour te causer un tort, elle ne te causerait que le tort qu'Allah t'a destiné. Les plumes sont levées [ont cessé d'écrire] et l'encre des pages a séché.* »[145]

Ibn Rajab – qu'Allah lui fasse miséricorde – souligne en commentaire à ce propos prophétique extraordinaire: « *Ce hadîth renferme des conseils extraordinaires et des règles générales dans les grands domaines de la religion.* »[146]

Ibn 'Abbâs – qu'Allah les agrée son père et lui – a reçu cette leçon alors qu'il était très jeune ; il n'avait pas encore atteint la puberté. Ce dernier est né juste trois ans avant l'émigration du Prophète (ﷺ) à Médine (la hijra). Par ailleurs, le Prophète (ﷺ) a appris à El Hasan le qunût[147] à dire dans la prière du witr[148].

Selon El Hasan lui-même : « *Le Messager d'Allah* (ﷺ) *m'a appris des paroles que je prononce lors du qunût de la prière du witr...* »[149] Il avait alors moins de dix ans. Il est né en effet en l'an 3 de la hijra.

---

[145] Rapporté par E-Tirmidhî (2516) qui a fait le commentaire suivant : « *Ce* hadîth *est bon et authentique.* »

[146] Voir : *jâmi' el 'ulûm wa el hikam* d'ibn Rajab ; l'explication du *hadîth* 19 (1/462).

[147] Formule d'invocation (Ndt)

[148] Dernière prière de la nuit (Ndt)

[149] Rapporté par Ahmed dans *el musnad* 3/245 (1718).

1- La prière

Dans la pratique, l'une des mesures à prendre en considération lors de cette phase, c'est d'ordonner à l'enfant de faire la prière (salât), comme le Prophète (ﷺ) nous l'enseigne à travers ces paroles : « *Ordonnez à vos enfants la prière à l'âge de sept ans, et corrigez-les s'ils ne veulent pas la faire à partir de dix ans. Séparez-les également dans les lits.* »[150]

Il est indispensable dans l'éducation du fils que le père l'encourage à faire la prière à cet âge. Il doit l'informer sur ses mérites et l'intérêt de l'observer, mais aussi sur la punition encourue pour celui qui refuse de s'y soumettre. Si l'enfant grandit dans l'amour de la prière et s'il a conscience qu'Allah l'observe, il aura une éducation saine et vertueuse par la Volonté d'Allah. La salât préserve contre la dépravation et la perversité. Celui qui la néglige ou qui la délaisse court à sa ruine. On ne peut parvenir ainsi à une bonne éducation. Allah (ﷻ) révèle : « ***Ordonne à ta famille la prière et observe-la avec persévérance*** ».[151]

2- L'apprentissage du Coran

L'apprentissage du Noble Coran joue un rôle important dans l'éducation des enfants. Si nous souhaitons le bien et un rang élevé pour nos enfants dans ce monde et dans l'au-delà, nous devons veiller à leur enseigner le Livre d'Allah (*lecture, mémorisation, méditation, et mise en pratique*), surtout de sept à quatorze ans, qui est la meilleure période pour apprendre par cœur. Le Prophète (ﷺ) affirme : « *Le meilleur d'entre vous est celui qui apprend le Coran et qui l'enseigne*

---

[150] Rapporté par Abû Dâwûd (495), selon 'Abd Allah ibn 'Amr – qu'Allah les agrée son père et lui.
[151] *Tâ-Ha* ; 132

ensuite. »[152] Ailleurs, il explique : « *Allah élève certains gens par ce Livre, comme Il en rabaisse d'autres.* »[153].

Beaucoup de savants éminents ont appris le Coran par cœur avant la puberté. Shâfi'î l'a appris en entier à l'âge de sept ans, e-Nawawî à dix ans, ibn Taïmiya avant la puberté, tout comme Sheïkh ibn Bâz – qu'Allah lui fasse miséricorde – et tant d'autres. Les pieux prédécesseurs veillaient à apprendre le Coran et à l'enseigner à leurs enfants.

Selon 'Atâ ibn e-Sâib, 'Abd e-Rahmân e-Sulamî a dit : « *Nous apprenions le Coran chez des gens qui nous informaient que, toutes les fois qu'ils apprenaient dix Versets par cœur, ils ne passaient pas aux dix suivants avant de les mettre en pratique. Nous apprenions alors le Coran tout en le mettant en pratique. Après nous, le Coran sera transmis à des gens qui le boiront comme de l'eau, mais qui ne dépassera pas leur gosier.* »[154]

Les anciens prenaient soin de non seulement apprendre le Coran, mais de le comprendre et de le mettre en pratique, ce qui est le principal. Le comportement du Prophète (ﷺ) reflétait les enseignements du Coran, comme nous l'informe 'Âisha – qu'Allah l'agrée –.[155] Les mérites d'enseigner le Coran dont le Prophète (ﷺ) nous a fait part sont un moyen d'encourager les pères à orienter leurs enfants dans ce sens.

Selon Sahl ibn Mu'âdh el Juhanî (ﷺ) notamment, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Les parents de celui qui lit le Coran et qui le met en*

---

[152] Rapporté par El Bukhârî (5027), selon 'Uthmân (ﷺ).
[153] Rapporté par Muslim (817), selon 'Umar ibn el Khattâb (ﷺ).
[154] *Siar a'lâm e-nubalâ* (4/269).
[155] Dans un *hadîth* rapporté par Ahmed dans *el musnad* 42/353 (25547). Voir : *Tafsîr ibn Kathîr* (8/188-190) en commentaire au verset 4 de la sourate *La plume*.

pratique seront revêtus le Jour de la Résurrection d'une couronne dont la lumière sera plus éclatante que celle du soleil illuminant les maisons sur terre. Que pensez-vous alors de la personne elle-même ? »[156]

Quant à celui qui a passé l'âge d'apprendre par cœur, et qui n'arrive plus à bien retenir, il lui reste toujours le mérite de le faire apprendre à ses enfants. Les enfants incarnent l'une de ses bonnes œuvres après sa mort, à condition qu'ils soient vertueux.

3- Éduquer les enfants à obéir à Allah et à obéir au Messager d'Allah(ﷺ)

Éduquer les enfants à obéir à Allah et à obéir à Son Messager (ﷺ), est l'un des plus grands devoirs qui incombent aux parents. Les enfants doivent également avoir une grande considération pour les Lois d'Allah et celles de Son Messager (ﷺ). Il faut leur rappeler les Versets et les hadîth qui traitent du sujet. Allah (ﷻ) révèle : « ***Celui qui obéit à Allah et au Messager sera avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les pieux ; quelle belle compagnie est-elle !*** »[157]

L'obéissance à Allah implique de l'adorer Seul sans Lui vouer d'associer. Et l'amour du Messager (ﷺ) implique d'obéir à ses ordres, croire en ses paroles, s'éloigner de ce qu'il a défendu et condamné, et adorer Allah uniquement selon sa Loi. Il faut dissuader l'enfant de désobéir au Seigneur et à Son Messager, car c'est une cause qui conduit au Feu. Allah révèle (ﷻ) : « ***Le jour où leurs visages seront retournés dans l'Enfer, ils diront: «Hélas, nous aurions dû obéir à Allah et obéir au Messager!***»»[158] Les parents doivent donc donner

[156] Rapporté par Abû Dâwûd (1453) et Ahmed dans *el musnad* 24/402-403 (15645).
[157] Sourate *Les femmes* Verset 69
[158] Sourate *Les coalisés* Verset 66

l'exemple à leur enfant en se soumettant aux ordres d'Allah et du Messager.

4- Les éduquer à aimer les savants et les responsables de l'autorité

Pour assurer une bonne éducation, les pères et les mères doivent notamment inculquer aux enfants l'amour des savants et des responsables de l'autorité. Les savants sont les héritiers des prophètes qui ne léguaient ni dirham ni dinar. Ils laissaient derrière eux uniquement le savoir ; celui qui s'en empare aura gagné une grande part de leur héritage.[159]

D'autre part, si par malheur, le doute est jeté sur la personne des savants ou leur savoir, si on affiche une critique ou un manque de respect vis-à-vis d'eux, et si leurs erreurs sont dévoilées en présence des enfants, la communauté s'expose ainsi à un danger terrible. Le savoir nous est transmis en effet par leur intermédiaire et la législation islamique nous est transmise par leur intermédiaire. Un tel comportement a pour vocation de purement et simplement détruire la religion musulmane.

Par ailleurs, à l'âge adulte, l'enfant d'aujourd'hui cherchera forcément la source qui le mènera au savoir religieux, mais il ne se tournera malheureusement pas vers les savants qui susciteront en lui le doute. Il sera peut-être même tenté de puiser ses connaissances chez les savants égarés ou ceux ayant des idées corrompues. L'enfant contribue ainsi à la destruction de la société. Quant aux responsables de l'autorité, ils ont pour fonction de diriger les affaires du pays, d'appliquer la législation musulmane, d'assurer la paix civile, et d'unir les membres de la société autour d'une seule parole. C'est pourquoi, le

---

[159] Voir à ce sujet le *hadîth* d'Abû Dardâ (ﷺ) rapporté dans le *musnad* d'Ahmed 36/45-46 (21715).

Très-Haut révèle : « ***Ô croyants ! Obéissez à Allah, obéissez au Messager et aux détenteurs de l'autorité parmi vous*** ».[160]

Les détenteurs de l'autorité correspondent aux savants et aux gouverneurs. Malheureusement, certaines assemblées de musulmans médisent et calomnient les savants et les gouverneurs. Ils dévoilent leurs erreurs au grand jour et les mettent en relief. Si l'un d'entre eux regardait ses propres défauts, il s'apercevrait que son cas est bien plus grave que ceux qu'il incrimine. Alors qu'il suffit pour commettre un péché de raconter tout ce qu'on entend.[161]

Ces rencontres sont d'autant plus malheureuses que les enfants y participent. Ces derniers vont naturellement recevoir ces paroles à cœur ouvert. Ils garderont en grandissant une mauvaise image des savants et des émirs et seront enclins aux troubles (*fitna*), à les taxer d'innovateurs et de pervers sans aucune science. Pourtant, les rumeurs qu'ils entendent sont probablement pour la plupart, entièrement fausses. Infondées, elles sont souvent un amas de calomnies que les détracteurs de l'Islam et les ennemis de la saine croyance sur laquelle est fondé ce pays,[162] distillent dans les rangs.

Sheïkh 'Abd el 'Azîz ibn bâz – qu'Allah lui fasse miséricorde – explique à ce sujet : « *Condamner publiquement et du haut du minbar les gouverneurs ne fait pas partie de la méthodologie des pieux prédécesseurs. Une telle pratique engendre la révolte et le non-respect à l'obéissance qu'on leur doit dans les limites légitimes. Elle suscite contre le pouvoir en place un soulèvement qui ne rapporte aucun bien. Cependant, les anciens avaient recours au bon conseil qu'ils*

---

[160] *Sourate Les femmes* Verset 59

[161] Voir le *hadîth* cité dans l'introduction de *sahîh Muslim* (5, 5) et dans le recueil d'Abû Dâwûd (4992).

[162] L'Arabie Saoudite (Ndt)

prodiguaient au sultan en privé, par courrier, ou par l'intermédiaire des savants qui se mettent directement en contact avec lui en vue de l'orienter vers le bien.»[163]

La méthodologie des pieux prédécesseurs ne prône nullement de critiquer ouvertement et en public le pouvoir en place, en raison des inconvénients énormes que cela peut engendrer dont notamment les révoltes.

Un jour, Usâma ibn Zaïd (ﷺ) fut interpellé en ces termes : «*Ne devrais-tu pas te rendre chez 'Uthmân pour lui parler?*
- *Pensez-vous que je devrais lui parler en votre présence, fustigea-t-il ? Par Allah ! Je lui ai déjà parlé en aparté, et cela sans avoir à être à l'origine d'une pratique que je n'aimerais pas être la première personne à faire.* »[164]

En commentaire à cette annale, El Qâdhî 'Iyâdh – qu'Allah lui fasse miséricorde – explique : « *Usâma veut dire qu'il ne veut pas ouvrir la porte de la condamnation publique de l'Imam car il a conscience des mauvaises conséquences que cela peut engendrer. Prodiguer un conseille avec douceur et en privé est plus à même de porter ses fruits.*»[165]

Sheïkh El 'Uthaymîn – qu'Allah lui fasse miséricorde – a éclairci la voie à suivre dans ce domaine en disant : « *Certaines gens ont la mauvaise manie de critiquer dans leurs rencontres les responsables de l'autorité et d'entacher leur honneur. Ils se plaisent à exhiber leurs défauts et leurs erreurs en fermant l'œil sur leurs bons côtés et leurs bonnes actions. Il va sans dire que cette attitude ne fait qu'aggraver les*

---

[163] *El ma'lûm min wâjib el 'alâqa baïna el hukkâm wa el mahkûm* (p. 22).
[164] Rapporté par Ahmed dans *el musnad* 36/117 (21784), El Bukhârî (3267) et Muslim (2989) auquel les termes cités en haut reviennent.
[165] *Fath el Bârî* 13/67 (7098).

choses ; elle ne résout rien et n'a pas pour vocation de réparer l'injustice. Au contraire, le mal prend ainsi plus d'ampleur. Envahis d'un sentiment de haine contre les autorités, les citoyens ne vont plus se soumettre à leurs devoirs vis-à-vis d'eux. Quant à nous, nous ne doutons pas que les responsables de l'autorité puissent commettre des erreurs, ce qui est propre à l'homme. Tous les êtres humains sont soumis à l'erreur, mais les meilleurs d'entre eux sont ceux qui se repentent au Seigneur. Nul doute également qu'il nous incombe de ne pas nous taire quand une erreur est commise. Nous avons le devoir dans cette situation de prodiguer, dans la mesure du possible, le bon conseil à Allah, à Son Livre, à Son Messager, aux imams musulmans et à l'ensemble de la communauté. Ainsi, lorsque nous voyons une erreur chez les gouverneurs, nous devons nous mettre en contact avec eux soit verbalement soit par écrit en vue de les conseiller. Nous utilisons pour y parvenir le chemin le plus court en vue d'exposer la vérité et de mettre leurs erreurs en lumière. Puis, nous les exortons et leur rappelons leur devoir de prodiguer également le bon conseil à leur sujet, en tenant compte de leurs intérêts respectifs et en leur épargnant l'injustice. »[166]

Pour sa part, Sheïkh Sâlih El Fawzân – qu'Allah le préserve – nous apprend : « *Parler sur les responsables de l'autorité relève de la médisance et de la calomnie. C'est l'un des plus graves péchés en dehors de l'association, surtout lorsqu'il s'agit des savants et des gouverneurs. C'est pire en raison des inconvénients énormes qui en résultent* (la société se divise, la suspicion est jetée à l'encontre des représentants de l'autorité, le pessimisme et la déception s'installent dans les rangs).»[167]

[166] *Wujûb tâ'a e-sultân fî ghaïr ma'siya e-Rahmân* d'El 'Uraïnî (p. 23-24).
[167] *El ajwiba el mufîda 'an as-ila el manâhij el jadîda* (p. 60).

Pour appuyer ce principe, les savants parmi les anciennes et les nouvelles générations s'inspirent d'un certain nombre de hadîth, dont l'affiliation au Prophète (ﷺ) est certifiée. Nous avons notamment :

1- Selon ibn 'Abbâs – qu'Allah les préserve son père et lui –, le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Quiconque voit chez son émir une chose qu'il réprouve, il doit l'endurer, car celui qui vient à mourir après s'être écarté d'un empan de la communauté des musulmans, meurt comme mourraient les païens.* »[168]

2- Selon 'Iyâdh ibn Ghanm (ﷺ), le Messager d'Allah (ﷺ) affirme : « *Celui qui veut donner conseil au sultan, il ne doit pas le faire en public, mais il doit le prendre*[169] *par la main. S'il accepte, c'est tant mieux, sinon il aura accompli son devoir.* »[170]

3- Selon Anas ibn Mâlik (ﷺ), les grands parmi les Compagnons nous ont avertis en ces termes, le Messager d'Allah (ﷺ) préconise : « *N'insultez pas vos émirs, ne les trompez pas, ne les détestez pas, mais craignez Allah et patientez, car l'issue est proche.* »[171]

4- Selon Ziyâd el 'Adawî, j'étais avec Abû Bakra au pied du minbar[172] d'ibn 'Âmir qui faisait un sermon. Comme il portait un vêtement transparent, Abû Bilâl s'exclama : «*Regardez l'émir, il porte les habits des pervers*!

---

[168] Rapporté par Ahmed 4/290 (2487), El Bukhârî (7054), et Muslim (55, 1849).

[169] Seul (Ndt)

[170] Rapporté par Ahmed 24/48-49 (15333), et ibn Abî 'Âsim dans *e-sunna* 2/507 (1096).

[171] Rapporté par ibn Abî 'Âsim dans *e-sunna* 2/474 (1015), et El Baïhaqî dans *el jâmi' li shu'ab el îmân* 10/27 (7117).

[172] Chaire (Ndt)

- Tais-toi ! Répondit aussitôt Abû Bakra. J'ai entendu dire le Messager d'Allah (ﷺ) : « *Allah méprise quiconque méprise le pouvoir* (sultan) *d'Allah sur terre.* »[173]

5- Le choix d'une bonne école

Il incombe au père de choisir une bonne école pour ses enfants et non pas la plus proche. Il doit se renseigner auprès des pédagogues et des enseignants qui vont l'orienter vers les bons établissements scolaires. L'école dans laquelle l'enfant passe un quart de la journée, qui est de surcroit la meilleure période, a une grande influence sur sa personnalité. C'est à l'école qu'il s'instruit, s'éduque, où il trouve ses amis et ses fréquentations. C'est pourquoi, il incombe au père de rester en contact avec l'école soit en y faisant des visites [régulières] ou par téléphone. Il doit se renseigner sur la situation de son fils ou de sa fille ; sur son comportement et ses amis avant même de s'informer sur ses notes. Il doit également assurer le suivi des cours et de leur évolution intellectuelle. Il doit vérifier le cahier des devoirs et les annotations de l'enseignant en vue de remédier aux difficultés ou aux problèmes qu'ils rencontrent. Il est donc important de suivre la scolarité de l'enfant, de rester en contact permanent avec son école et ses enseignants. Il incombe également de contrôler ses cahiers et de suivre avec soin toutes ses étapes scolaires. Une telle vigilance est à même de garantir une bonne éducation et une bonne scolarité par la Volonté d'Allah.

6- Choisir le bon ami

---

[173] Rapporté par Ahmed dans *el musnad* 34/79 (20433), et E-Tirmidhî auquel les termes cités en haut reviennent et qui a fait ensuite le commentaire suivant : « *Ce hadîth est bon et singulier.* »

Nul doute que les fréquentations exercent une bonne ou une mauvaise influence sur l'individu. Les textes suivants suffisent à eux seuls pour le démontrer. Le Prophète (ﷺ) dit en effet : « *La bonne ou la mauvaise fréquentation sont comme un vendeur de musk et un forgeron, etc.* »[174] « *L'homme épouse la religion de son ami intime. Chacun doit donc veiller à bien choisir ses amis.*»[175].

En tant que père, tu dois donc faire l'effort de trouver un bon ami pour ton fils ; un ami qui soit un bon conseiller. Tu dois le faire avant qu'il ne s'en désigne un lui-même, et qu'il ne fasse un mauvais choix. Le problème, c'est que s'il s'accroche à lui, il te sera difficile de l'en séparer par la suite. Il y a des cas innombrables d'adolescents qui, bien qu'ayant vécu dans un univers sain et au milieu d'une famille attachée aux bonnes valeurs, ils se sont entourés de mauvaises fréquentations. Des fréquentations, qui ont une très mauvaise influence sur eux, mais qu'ils gardent sous prétexte de sortir entre copains, de réviser et de profiter des loisirs ensemble, etc.

À notre époque, il est difficile pour un père d'éduquer son fils en faisant abstraction de ses camarades. La jeunesse actuelle est submergée par les passions (fitna) de toute part. Les mauvaises fréquentations sont susceptibles de pencher soit vers les passions corporelles (shahawât) soit vers les passions intellectuelles (shubuhât). Les partisans des shahawât incitent à corrompre le comportement et ceux des shubuhât entrainent vers l'innovation (bid'a). En déviant du chemin des pieux prédécesseurs, le garçon peut en arriver à taxer les musulmans d'apostats (takfîr) ou d'innovateurs (tabdî'). Ce phénomène est souvent tangible chez les tendances qui sont

---

[174]Rapporté par El Bukhârî (5534), Muslim (2628), et Ahmed dans *el musnad* 32/399 (19624), selon Abû Mûsâ El Ash'arî (ﷺ).

[175] Rapporté par Abû Dâwûd (4833), et E-Tirmidhî (2378), selon Abû Huraïra (ﷺ).

étrangères à ce pays[176], et que certains de nos jeunes ont rejointes, qu'Allah les ramène à la vérité de la plus belle manière!

En conclusion, qu'Allah fasse que nous ayons de bonnes intentions et une bonne descendance ! Je L'implore de pardonner à nos parents et de les récompenser de la meilleure façon pour tout ce qu'ils ont fait pour nous ! Qu'Il nous aide à leur rendre la piété filiale au cours de leur vie et après leur mort ! Comme j'implore également au Très-Haut de nous aider à éduquer nos enfants conformément au Coran et à la sunna ! Qu'Il fasse d'eux une pieuse progéniture et la prunelle de nos yeux pour leur piété dans cette vie et qu'ils nous soient une bonne œuvre après la mort !

Que les prières d'Allah et Son Salut soient sur notre Prophète Mohammed !

---

[176] L'Arabie Saoudite (Ndt)

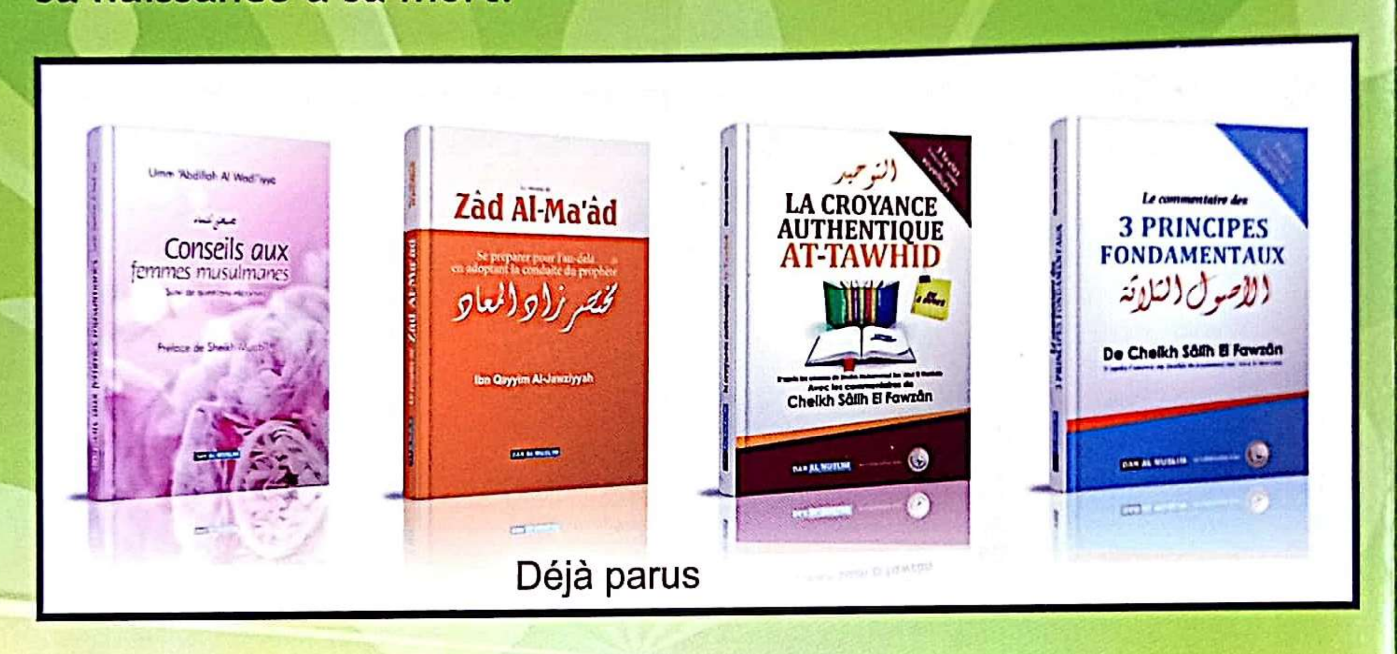
Sommaire

" Cette science est une religion, regardez de qui vous l'apprenez."

Ibn Sirin

Ce livre aborde un sujet qui concerne la majorité des familles, en particulier celles qui ont des enfants, garçons ou filles. L'éducation islamique se veut générale et complète, conformément au Coran et la Sunna.

L'éducation islamique réussie a pour objectif la formation et l'orientation de l'être humain dans tous les domaines de la vie, qu'il soit, religieux, physique, morale, social ou intellectuel, de sa naissance à sa mort.



Déjà parus

DAR AL MUSLIM

Éditeur d'ouvrages authentiques



en collaboration avec



هاتف: ٤٨٥٩١١١ ١ ٩٦٦+ فاكس: ٤٨٧٢٣٢٦ ١ ٩٦٦+

ص.ب ٢٨٠٨٤ الرياض ١١٤٣٧ المملكة العربية السعودية

www.af.org.sa info@af.org.sa

Distribué par Orientica - IqraShop.com

- 101 rue J-P. Timbaud - 75011 **Paris** - Tél. : 01 48 06 57 94
- 4 rue Fauvette - 95100 **Argenteuil** - Tél. : 01 34 10 88 14
- 20 avenue Jules Uhry - 60100 **Creil** - Tél. : 09 50 70 59 46
- 2 rue Auguste Lacroix - 69003 **Lyon** - Tél. : 04 78 60 13 79

Site : www.orientica.com - **E-mail :** info@orientica.com

4,50 €



ISBN : 978-2-35635-416-7